

BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 480 - 1^{er} trimestre 2020

Dossiers
d'actualité

Dossiers
d'intérêt

Les Brèves

Bibliographie

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

L'intelligence au sein de la pensée militaire

L'opposition OTAN/RUSSIE....



<http://www.bulletinanocr.com>

GÉNÉRAL D'ARMÉE FRANÇOIS LECOINTRE

Voeux aux armées



Officiers, sous-officiers et officiers mariniers, soldats, marins, aviateurs, d'active et de réserve, et personnels civils de la Défense,

À l'aube d'une nouvelle décennie, je tenais tout d'abord à saluer votre engagement sans faille tout au long de l'année écoulée. Ce même engagement qui, poussé à l'extrême, s'est traduit par la mort en service de 28 de nos camarades. 24 d'entre eux sont tombés au champ d'Honneur, pour la France, au service de la Liberté. Que leur exemple nous inspire l'humilité et la dignité de ceux qui n'agissent pas pour eux-mêmes mais pour le bien commun et l'honneur de nos armées.

Je pense également à ceux qui, dans l'exercice de leurs missions, ont été blessés dans leur chair ou dans leur esprit. Je leur souhaite un prompt rétablissement, auquel ils pourront parvenir si et seulement si chacun d'entre nous leur prodigue le soutien et le réconfort pour les accompagner sur le chemin de la guérison. Leurs sacrifices consentis dans nos rangs nous obligent, ils sont nos « gueules cassées », ne les oublions pas.

Que l'ensemble des familles de notre communauté militaire soit aussi associé à ces vœux, en particulier celles qui ont perdu un des leurs, ou qui leur est revenu meurtri. Je mesure la souffrance qu'elles doivent affronter au quotidien pour faire le deuil d'un être cher, ou soutenir celui qui a donné une partie de lui-même pour l'accomplissement de la mission. Que ces familles sachent pouvoir compter sur notre attention et notre fidèle soutien.

Dans un monde caractérisé par un recours de plus en plus désinhibé à la violence, l'année 2020 ne manquera pas de solliciter notre efficacité opérationnelle, sur l'ensemble du spectre des compétences détenues par les armées, directions et services. Parce que les crises et conflits se multiplient et qu'ils évoluent de plus en plus rapidement, la France aura besoin de notre engagement résolu, généreux et courageux pour porter sa voix et défendre ses valeurs.

Mesurant lors de chacun de mes déplacements votre détermination, y compris dans les moments tragiques, je vous redis ma fierté d'être à votre tête et vous assure de ma réelle confiance pour relever les défis à venir. Nous incarnons une institution très singulière, garante de la résilience de la France, et je suis pleinement conscient de ce que cela représente de sacrifices, d'efforts collectifs et permanents pour demeurer une armée de premier rang.

À l'occasion de cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux les plus sincères et chaleureux pour 2020. Je vous souhaite de larges satisfactions dans l'exercice de vos responsabilités, mais aussi de nombreuses joies personnelles, indispensables à l'épanouissement. Car c'est cet équilibre qui nous permet de garantir le plein engagement dans la défense de nos concitoyens. Naturellement, je vous demande de partager ces vœux avec vos familles : elles sont le ciment de notre communauté. Je n'oublie pas ceux d'entre vous qui restent engagés en ces périodes de fêtes, afin d'assurer la permanence de nos missions, que ce soit dans le cadre de la dissuasion, de la protection de notre territoire, des opérations en cours ou dans le service courant de nos unités.

Confiant en votre sens du service et votre état d'esprit, je vous assure de mon entier dévouement à la tête de nos armées et nous souhaite la victoire dans les combats auxquels nous ne manquerons pas de faire face demain, pour le plus grand succès des armes de la France.

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.**
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.) »

Le mot du Président



Mes chers camarades

Nous faisons face en ce moment à une conjonction de situations particulièrement difficile. Le climat politique et social est exacerbé et anxiogène, la situation sanitaire mondiale est grave et nous touche de très près. Les tensions géopolitiques sont en constante aggravation et concernent très directement l'Europe et notre pays. Nous voyons monter ainsi une agressivité générale qui peu à peu nous concerne tous sur un fond de pessimisme grandissant. Ce n'est certainement pas le moment de s'abandonner à de noires pensées mais plutôt celui de faire front et de redresser la tête. Pour cela il est bien difficile de rester seul, alors unissons-nous, intéressons-nous à ceux qui sont proches de nos idées et de nos préoccupations pour agir ensemble dans tout domaine qui suscite notre intérêt ; nous pouvons le faire, nous pouvons peser peu ou prou, où que nous soyons, sur le cours des choses. Nos armées mènent toujours leurs combats, nombreux, un peu éclipsés en ce moment par une actualité prégnante, mais indispensables et pleins de dangers alors que montent à nos portes des périls que nous ne pouvons désormais affronter seuls. Au même titre que la santé, la défense de notre pays et de nos concitoyens requiert une attention prioritaire et l'accentuation des efforts d'équipement et de recrutement est déjà entamée mais leur planification risque de se révéler bien trop étalée dans le temps. Dans le grand désordre de la réforme de nos retraites il est urgent de disposer enfin d'outils de simulation fiables ; nous en sommes loin semble-t-il car rien ne filtre de la nouvelle politique de rémunération, de l'intégration des primes ... Il est temps que ce grand brouillard se lève enfin car après le fiasco de Louvois la confiance des militaires commence à être sérieusement entamée. Dans ces temps difficiles ne nous imaginons pas qu'il est possible de vaincre sans effort alors qu'il est un mode de pensée assez répandu qui laisse croire que l'état-providence pourvoira à tout. En Europe comme dans notre pays, nos territoires, nos communes nous devons, pour réussir à surmonter ces obstacles multiples, nous impliquer, nous réunir et agir dans un esprit ouvert et apaisé mais déterminé.

Bon courage à chacun d'entre vous.

SOMMAIRE

1^{ÈME} TRIMESTRE 2020

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

OÙ EN EST LA PENSÉE MILITAIRE ?	P. 2
L'INTELLIGENCE AU SERVICE DE LA PENSÉE MILITAIRE	P. 3
L'AVENIR DE NOTRE DÉFENSE	P. 8
UN SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	P. 10
LE REMPLACEMENT DE LOUVOIS	P. 12
SORTIR DU PIÈGE AMÉRICAIN	P. 13

DOSSIERS D'INTÉRÊT

LES COMBATS DE MAI 1940 AUX PAYS-BAS	P. 26
L'ARMÉE DE TERRE A REÇU LES NOUVELLES JUMELLES DE VISION NOCTURNE D-NYX	P.30

INFORMATIONS PRATIQUES

LES BRÈVES	P. 31
------------	-------

VIE DE L'ASSOCIATION

BIBLIOGRAPHIE	P. 40
IN MÉMORIAM	P. 42
NÉCROLOGIE	P. 45

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

Pour toute insertion dans le bulletin adresser textes et photos à : bulletinanocr@orange.fr

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler , 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.org
Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery, François Chauvancy, Thierry Llorca, Jacques Dupré, Bruno Britsch
Impression : Imprimerie Saviard
Dépôt légal : Mars 2020
Commission paritaire : 0521G88248
Tirage : 6181
Tarifs cotisation et abonnement : page 35



OÙ EN EST LA PENSÉE MILITAIRE ?

Généraux (2S) Daniel VALERY et Jean-Jacques CAHUET

La pensée militaire dans l'armée de terre a fait l'objet d'un colloque organisé le 6 février 2020 à l'Ecole Militaire par le CDEC (Centre de Doctrine et d'Enseignement du Commandement).

En s'appuyant sur les témoignages d'acteurs opérationnels, l'objet était d'animer la réflexion sur les défis auxquels le chef de demain devra faire face. (<https://www.defense.gouv.fr/ema/chef-d-etat-major-des-armees/actualite/colloque-annuel-de-pensee-militaire-de-l-armee-de-terre>).



La rédaction du bulletin de l'ANOCR s'est, à son niveau, posé la question de la pensée militaire aujourd'hui. En effet, sans exclure les anciennes conditions de combat, notre époque se caractérise par l'émergence de nouvelles conflitualités :

- l'espace, les satellites et les télécommunications,
- la puissance que la mondialisation confère à des entreprises et des organisations transétatiques,
- le poids que le numérique a désormais pris dans les outils de commandement, de combat et d'aide à la décision,

- la relative inadéquation de la dissuasion nucléaire devant des agresseurs non étatiques et infiltrés.



terre
Pensées

Centre de doctrine
& d'enseignement du commandement

Il est essentiel que les responsables aient une conscience profonde de la complexité de cette situation et, pour ce faire, qu'ils soient parfaitement informés sur leurs propres capacités et surtout sur celles de leurs adversaires, réels ou potentiels, pour engager leurs troupes avec l'assurance du succès final, quelles que puissent devenir les conditions du combat durant un conflit qui pourrait durer.

Etablir une relation de confiance entre la population, son armée, ses chefs et le pouvoir politique est probablement la première condition à remplir pour vaincre un adversaire très déterminé, voire fanatisé.





L'INTELLIGENCE AU SERVICE DE LA PENSÉE MILITAIRE

Général (2S) Jean Jacques CAHUET

Le grand nombre des publications de militaires et d'anciens militaires est sans doute l'un des faits les plus réconfortants dans la grisaille ambiante. Certainement encouragés par la parole du CEMA, les cadres d'active restent, sauf exceptions, cantonnés dans leur domaine d'expertise opérationnelle. L'article du Col Légrier sur la stratégie de la coalition au Irak est cependant un contre exemple riche d'enseignement !

En ce qui concerne les publications d'officiers retraités ou généraux en deuxième section, que ce soit sous forme de livres, d'articles de presse ou de blogs, ces publications sont toujours riches, à la fois par l'objectivité du regard et la compétence du ou des auteurs sur les faits historiques souvent vécus et par la qualité des propositions souvent originales formulées, dans lesquelles le commandement peut trouver son compte.

Lorsque j'étais jeune chercheur opérationnel au sein de la SROAT, son ancien chef, le Général Coulon, avait coutume de définir cette science comme celle de « **l'application de l'intelligence en amont de la décision** ». Et la « RO », qui utilise essentiellement des méthodes mathématiques (algorithmes, statistiques, graphes, etc...), a été un précurseur du développement et de l'emploi des intelligences artificielles. La prospective est une science beaucoup plus cognitive, faisant appel à des expertises multiples et d'un autre ordre, même si elle ne néglige pas les mathématiques. Il s'agit d'essayer de voir encore plus loin dans les futurs possibles, et d'orienter les décisions vers la solution des cas les plus probables, si possible de tous les scénarios envisagés.

C'est pourquoi, depuis la Première Guerre mondiale, ces deux sciences ont connu un développement considérable dans les armées. On se souviendra des convois de navires transportant les ravitaillements américains en Grande Bretagne

alors que les sous marins allemands leur faisaient une guerre sans merci ou de l'analyse mathématique des bombardements des V1 et V2 permettant d'ordonner des mises à l'abri le plus tôt possible avant leur occurrence. Aujourd'hui, les algorithmes sont partout, exploitant les données du « *big data* » existant sur internet à l'aide d'intelligences artificielles fonctionnant avec des calculateurs toujours plus puissants. Ils pourront alors commander des systèmes d'armes d'une puissance, d'une précision et d'une inviolabilité importantes plaçant de plus en plus l'homme hors de la boucle de décision. Ces capacités opérationnelles extraordinaires mises à la disposition des chefs comme des soldats imposent une doctrine et des savoir faire nouveaux, qu'il est essentiel de mettre au point et de sécuriser avant la mise en service opérationnel. Le système d'armes SCORPION fait partie de ces moyens inédits.

Qu'est donc devenue la pensée militaire ?

D'abord, qu'est ce que la pensée militaire ? « *La réflexion précède l'action* » dit-on. L'officier a longtemps été d'abord un penseur de l'action, ce qui était son activité essentielle entre les campagnes et manœuvres. Le Général de Gaulle a ainsi pu écrire que « *la culture générale est la véritable école du commandement* ». La pensée militaire est le long cheminement qui fait se croiser la recherche et l'analyse des buts, des méthodes et moyens de nos adversaires avec nos propres capacités à atteindre les objectifs fixés par le politique et nos chefs en général. Il s'agit bien d'élaborer les conditions à réunir pour vaincre dans un conflit futur hypothétique, ces conditions sont morales et matérielles, faites d'innovations dans les méthodes (alliances, stratégies, tactiques) et les moyens (armes, effectifs, combinaisons interarmées, intimidations, déception et dissuasion) tant, comme l'a énoncé SunTzu, le mieux est encore de vaincre l'ennemi sans combattre.



Il s'agit de tout imaginer, même l'impensable, puis de décider d'options avec lucidité et courage et de faire connaître les choix à la Nation pour en obtenir une adhésion forte et surtout de faire comprendre et respecter sa force par son adversaire potentiel.

La pensée militaire est donc le fruit de la réflexion, mais cette réflexion n'en sera que plus productive si elle est un travail de groupe. On a même pu parler d'école de pensée, qui a nourri les scénarios de la dissuasion nucléaire (généraux Ailleret, Poirier, Gallois). Il ne s'agit pas d'être systématiquement iconoclaste mais il est indispensable de sortir des sentiers battus, pour prendre en compte toute innovation potentiellement riche en capacité militaire sous réserve qu'elle soit exploitée dans la totalité de ses possibilités. L'exemple de l'emploi du char blindé en appui d'infanterie ou en masse est éloquent. Demain, les cyberattaques massives, les essaims de drones armés, les robots tueurs, les armes laser, tous pilotés par une intelligence artificielle, en désorganisant notre système de commandement et notre force nucléaire, pourraient générer la « *surprise stratégique* ». La pensée militaire française ne se serait elle pas aujourd'hui trop polarisée sur les opérations en vue d'une stabilisation certes nécessaire de l'Afrique sahélienne mais au détriment de la préparation d'une possible guerre future sur notre continent ?

Et chez les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ?

En Russie, selon une publication de l'ASAF de 2018, l'Académie des Sciences Militaires (AVN) se compose d'environ 2 000 chercheurs hautement qualifiés et d'experts dont 72% sont d'anciens généraux, des officiers d'active ou encore des réservistes. Selon la Jamestown Foundation, depuis 2008 et les récentes politiques de modernisation de l'armée russe, l'AVN a été encouragée par les hauts gradés à jouer un rôle plus proactif dans la revitalisation de la science militaire russe. Depuis qu'il est chef d'état-major, le Général Gerasimov s'adresse à l'AVN chaque année.

En Chine, selon le site Intelligence on line (<https://www.intelligenceonline.fr/reseignement-d-etat/2020/01/15/pekin-appelle-les-ex-militaires-a-se-lancer-dans-la-defense,108389397-art>), avec l'ouverture début janvier 2020 d'un pôle d'innovation composé d'anciens de l'APL (Armée Populaire de Libération), Pékin appelle les ex-militaires à se lancer dans les activités industrielles de défense.

En Grande Bretagne, la « *Defense Academy* » de Shrivenham (<http://www.da.mod.uk/about-us>) a la charge de la formation supérieure des cadres militaires et ministériels. Les officiers généraux en retraite peuvent être amenés à conseiller leurs homologues en activité, au cas par cas et selon le besoin et les compétences.

Aux USA, de nombreux officiers supérieurs et généraux se sont recasés dans des « think-tanks » abondamment financés par l'industrie de défense et le Département de la défense.

En France, le G2S (groupe des généraux en deuxième section) a été créé dans les années 1990 pour jouer un tel rôle auprès du CEMAT. Aujourd'hui c'est plus la courroie de transmission du Commandement (CEMAT et même CEMA comme au printemps 2017), certes très utile, vers la société civile où les généraux en deuxième section sont relativement actifs. Mais on peut regretter qu'il ne s'investisse pas suffisamment dans des études plus prospectives. Enfin, il pourrait s'élargir au niveau interarmées pour couvrir au mieux le champ de la réflexion géo-stratégique.

Quels sont les niveaux possibles de la pensée militaire ?

Le domaine tactique est souvent ce qui intéresse le plus les chefs opérationnels. Ils l'ont pratiqué comme officiers subalternes, puis en régiment dans les Bureaux Opérations Instruction, ou sur les navires ou bases aériennes aux services opérations. Ce domaine est plutôt bien étudié, même si les sauts technologiques, comme le système SCORPION, les drones armés ou les missiles anti missiles sont de nature à bousculer le confort des tactiques éprouvées et imposer un renouvellement et une adaptation permanents. Les « *Ecoles de Guerre* » sont les principaux contributeurs de ces réflexions et les publications s'y multiplient.



Le domaine opératif, ou comment dimensionner et organiser ses forces interarmées pour vaincre sur un théâtre d'opérations dans un conflit à théâtres multiples. **Le domaine particulier du soutien logistique** est lui aussi fortement impacté par les technologies liées au numériques (drones, robots, télé travail, ...). La réflexion approfondie permet non seulement une planification très élaborée des opérations, mais surtout une reconfiguration en temps réel des dispositifs offensifs comme défensifs avec l'appui des intelligences artificielles, au moins dans l'étude, mais aussi dans l'exécution.

Le domaine stratégique, ou comment les armées d'un pays ou d'une coalition doivent planifier leurs opérations, se déployer, se coordonner et agir pour vaincre les armées d'un pays ou d'une coalition adverse.

Le domaine politique, comporte deux aspects. Tout d'abord **la prévention des conflits**, avec l'activité diplomatique, soit en bilatéral soit au sein de grandes organisations internationales (ONU, OTAN) et d'alliances. La diplomatie suppose un système de renseignement performant et sécurisé et des relations de relative confiance entre diplomates des pays concernés. Elle peut aller jusqu'à la dissuasion par des menaces, par exemple des rétorsions économiques qui devront le cas échéant devenir effectives. En cas d'échec, **la dissuasion nucléaire** est un palier beaucoup plus élevé. Elle repose sur une force militaire et un système de commandement actualisés, durcis et maîtrisés et avant tout sur la crédibilité du responsable, en France c'est le Président de la République, seul. Le récent discours du Président à l'Ecole Militaire devant les stagiaires de l'Ecole de Guerre a ouvert une perspective européenne à notre dissuasion. Maintenant que le BREXIT est une réalité, la France reste le seul pays de l'UE à disposer d'une force atomique autonome dont la destination est la dissuasion dans un conflit interétatique avec ou sans activation de l'OTAN. Il est probablement temps d'associer nos partenaires volontaires à l'élaboration de scénarios crédibles d'affrontements supposant sa mise en œuvre. Même si son emploi n'est évidemment pas envisageable aujourd'hui, qu'en sera-t-il dans 20 ou 30 ans ? De ces travaux resultera une culture commune pour les politiques, les diplomates et les militaires.

Quelles institutions pour ces réflexions ?

La pensée militaire a pour objet, dans le domaine stratégique, de nourrir la réflexion de défense au sein de la communauté nationale dans tout ce que l'on appelle le Régalien (Affaires étrangères et européennes, Armées, Infrastructures et Industrie de défense, Finances, Intérieur et Justice) auquel il faut ajouter, particulièrement en France, l'Education et l'Université. En dehors des organismes et institutions publics, de nombreux centres de recherche participent à la réflexion de défense.

Les institutions publiques :

LE SGDSN (Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale), organe gouvernemental rattaché au Premier ministre, est chargé de garantir l'adaptation, la cohérence et la continuité de l'action de l'Etat dans le domaine de la défense et plus récemment de la sécurité. Rouage essentiel de la dissuasion nucléaire (analyse de la menace, lutte contre la prolifération, évaluation et plans de réponse aux crises), il s'est élargi aux domaines de la protection du secret de la défense, de la sécurisation du potentiel scientifique de la Nation, de la cybergdéfense, au contrôle des exportations d'armement, et plus récemment à la sécurité intérieure (VIGIPIRATE). Chargé de la coordination interministérielle dans son domaine, il est le trait d'union entre le gouvernement et le Président. C'est ainsi que son secrétariat général est désormais assuré par des haut fonctionnaires, de même que la responsabilité de ses principales directions. Oeuvrant au plus haut niveau de la sécurité nationale, ses activités sont peu perceptibles pour la population, à l'exception notable de VIGIPIRATE et de la préparation du SNU.

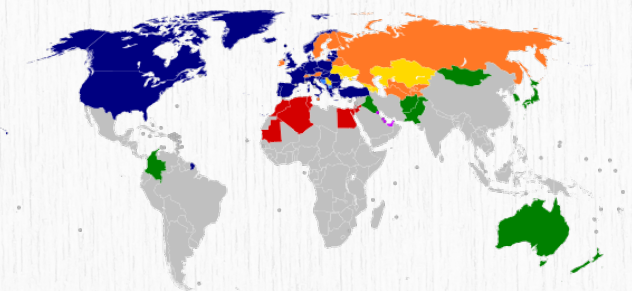
L'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale), rattaché aux services du Premier ministre, est l'école de la stratégie, au carrefour entre le politique et le militaire. Le SNU n'ayant pas encore donné les résultats qu'on doit en attendre, l'IH permet de donner la culture minimale aux élus et décideurs pour réfléchir en termes de prospective géopolitique et géostratégique.



Le CAPS (Centre d'Analyse, de Prédiction et de Stratégie) du Quai d'Orsay assure une veille sur l'évolution des relations internationales et contribue à la préparation des décisions en matière de politique étrangère à moyen et long termes. Composé de diplomates et d'agents d'autres ministères (Armées, Finances), il maintient des relations très étroites et durables avec les milieux universitaires en France comme à l'étranger et est l'un des organismes qui contribuent le plus au rayonnement de la France à l'étranger.

L'IRSEM (Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire) créé en 2009 est devenu un organisme extérieur de la DGRIS (Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie) du ministère des Armées depuis 2015 après un rattachement initial à l'EMA.

Il a réalisé la fusion de quatre organismes de recherche (C2SD, CEHD, CEREMS et ex-CHEAR/recherche). Il est composé d'une quarantaine de chercheurs universitaires et de quelques officiers supérieurs. Son conseil scientifique « *propose des thèmes de recherche ; s'exprime sur le programme scientifique de l'institut et sur la politique de rayonnement et de partenariat ; formule des avis sur la qualité scientifique des travaux qui lui sont transmis à cette fin par la direction de l'institut ; est consulté pour l'attribution de prix et d'aides à la recherche* ».



L'équipe de recherche est axée sur 5 grands domaines : Espace Euratlantique, la Russie, le Moyen Orient, l'Afrique, l'Asie, l'armement et l'économie de défense, défense et société, la pensée stratégique. Il se concentre sur l'approche

économique et environnementale des conflits armés, les enjeux technologiques des conflits armés, les études régionales, les sciences sociales de la défense et la sociologie militaire, et les transformations de la conflictualité. Les directeurs de recherche assurent ainsi une interface entre la défense et l'université en vue de faire émerger une filière d'études sur le guerre en France. Sa trentaine de chercheurs permanents, renforcés par des doctorants et de jeunes chercheurs, peuvent conduire leurs travaux dans le monde entier pour répondre aux besoins exprimés par les organismes du ministère des Armées.



L'IRSEM publie une revue périodique « *les Champs de Mars* », une lettre d'information, des notes de recherche et des rapports d'études.

Le ministère des Armées, les états majors, la DGA et les Ecoles :

Les états majors, qui ont été dimensionnés au plus juste, sont focalisés sur la préparation et la conduite des opérations actuelles. Ils ont un besoin majeur de ces réflexions, surtout lorsqu'elles bousculent les idées reçues, et y participent, avec toute leur expérience opérationnelle, autant que leurs possibilités le permettent. Le CDES en est l'un des rouages.

La DGA, associée aux états-majors, actualise régulièrement le PP30 (Plan prospectif à 30 ans). La dernière version développe une vision globale à l'horizon 2040 analysant les grandes lignes de forces qui constitueront les perspectives pour l'évolution de nos programmes d'armement.

Les Ecoles (de formation et d'application, Ecoles de Guerre et CHEMA) ont la responsabilité d'enseigner la tactique, le domaine opérationnel, la logistique opérationnelle, la stratégie et le politico-militaire. S'appuyant sur leurs centres de recherche, elles doivent donner aux élèves et stagiaires des thèmes de réflexion sur le combat futur en leur laissant un maximum de liberté de pensée, en particulier sur l'emploi des équipements à venir.



L'innovation est très souvent associée à la jeunesse. Il est indispensable d'exploiter ses capacités acquises avec les jeux de simulations pour préparer la guerre de demain. Un soldat doit être jeune pour résister à la pression du champs de bataille, il doit être motivé, d'une force morale à toute épreuve pour conserver ses capacités d'analyse et de décision en toutes circonstances.

Les très riches « think-tanks », Instituts, fondations et blogs qui se consacrent à ce domaine. En dehors des institutions publiques, de nombreux organismes privés participent à la réflexion de défense. Des « *think-tanks* », des fondations comme la FRS, des instituts comme l'IFRI et l'IRIS, sont des contributeurs, souvent financés par les pouvoirs publics, dans le cadre de marchés publics ou de commandes spécifiques. Ils maintiennent des liens étroits avec l'université et le ministère et recrutent souvent d'anciens militaires. Leurs publications sont fréquemment accessibles sur internet.

Tous ces organismes sont relativement en concurrence sur le « *marché* » des études stratégiques. Alimentés aux mêmes sources et composés de chercheurs formés aux mêmes écoles, ils sont tenus pour se différencier, de « *faire le buzz* » sans heurter leurs commanditaires, en sortant des scoops qui les font émerger du vase clos d'un milieu relativement restreint au langage convenu. L'enjeu est l'existence même de notre Nation dans un monde toujours plus instable. Les résultats dans le domaine de la pensée militaire témoignent d'une certaine carence dans la réflexion sur les menaces futures, les ennemis potentiels, le niveau de leur puissance militaire et donc sur les mesures à prendre et à engager dès maintenant. Nous avons besoin d'une pensée militaire qui ne s'enferme pas dans une sorte de réflexe de continuité enrichi des progrès technologiques. Cette pensée doit être ouverte aux innovations et prendre le risque de sortir de la pensée unique et formatée en livrant des travaux qui donneront au décideur les moyens de prendre des décisions concrètes sur des bases solides.

Conclusion

Les insuffisances actuelles de la pensée militaire semblent imposer des mesures de réorganisation à initier au plus niveau et l'intégration plus large d'un certain nombre de militaires compétents dans les organismes consacrés à la réflexion de défense. Le ministère a su faire appel au sens du devoir des jeunes et les résultats semblent prometteurs. **Notre population a un énorme besoin d'être convaincue de la volonté des pouvoirs publics d'assurer sa défense quelles que soient les circonstances.** Elle manque d'information actualisée sur la stratégie nationale de défense au sein d'une Union Européenne qui ne pourra qu'être totalement impliquée dans une crise mondiale. **Les publications des organismes précédemment cités doivent être valorisées dans les médias de même que celles des anciens militaires, sans autre but que de faire adhérer un maximum de nos concitoyens à leur défense et les préparer à affronter avec détermination et méthode les conséquences d'une guerre, même civile, dont on ne peut prévoir toutes les modalités.**

Enfin, confier des missions de réflexion aux généraux d'un G2S élargi aux marins, aviateurs, gendarmes et ingénieurs de la DGA au sein d'équipes pluridisciplinaires incluant éventuellement d'anciens diplomates, semble une piste très prometteuse. Ils ont l'expérience et le temps et peuvent aussi ramener le penseur au pragmatisme du terrain. Un seul exemple : si tous les réseaux de communication sont totalement annihilés, comment combat-on ? Quels modes dégradés emploie-t-on ? En cas d'extrême désorganisation de l'Etat, va-t-on organiser une Résistance ou déposer les armes ? Comment réarmer une Nation moralement, intellectuellement et technologiquement en vue de remporter la Victoire ? Principaux liens vers les sites internet des organismes nationaux cités :

<https://www.penseemiliterre.fr>
<https://www.ihedn.fr>
<http://www.sgdsn.gouv.fr>
<https://www.irsem.fr/>





L'AVENIR DE NOTRE DÉFENSE

Général (2S) Daniel VALERY

La Revue stratégique de 2017 a débuté par l'affichage d'un « contexte stratégique en dégradation rapide et durable » et les deux années suivantes n'ont fait qu'aggraver cette tendance avec un affaiblissement de l'action des institutions internationales. Ce constat appelle une réflexion en profondeur sur l'évolution de notre politique de défense et de sécurité et, en premier lieu, sur l'adoption d'une démarche prospective d'anticipation apportant à notre pays une bonne perception des menaces prévisibles ainsi que la liberté d'action et les délais nécessaires à la préparation aux réponses adaptées.

L'anticipation nécessaire

La démarche prospective à retenir comporte trois stades :

a/ Il convient d'abord d'identifier et de caractériser **les menaces envisageables** à moyen et long termes, les ennemis prévisibles et les territoires concernés, territoire national, Europe, Moyen Orient, Afrique centrale et Afrique du nord. Ce domaine relève de la compétence des organismes de réflexion stratégique tels que le SGDSN, le Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) du Quai d'Orsay, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et l'IRSEM qui lui est rattaché, l'IHEDN et surtout les commissions de défense du Parlement.

b/ Il importe d'en déduire des **scénarios représentatifs et crédibles** à partir desquels pourront être élaborées les réponses politiques et militaires les mieux adaptées. La méthode a été appliquée pour la dernière fois dans le Livre blanc de 1994.

c/ les scénarios retenus débouchent enfin sur le **choix des objectifs politiques** et la définition des **moyens et modes d'action militaires**.

Ce besoin d'anticipation a été naguère bien pris en compte avec l'intégration de la fonction planification dans les états-majors et sa connexion aux

fonctions de programmation et d'élaboration des budgets, avec pour l'armée de terre la division « études-planification-finances » et le bureau « planification finances ». Les résultats de leurs travaux se concrétisaient et se validaient dans les exercices d'entraînement des forces.

La situation actuelle

Malheureusement, le virage de 1996 a focalisé les armées sur l'immédiat. Celles-ci ont été invitées à se concentrer sur le coeur de leur métier, puis se sont enfermées dans des finalités d'armée d'emploi faisant disparaître les préoccupations du long terme ; les divisions et bureaux « plans » et « finances » des états-majors d'armée ont été dessaisis de la fonction planification, les inspections d'arme travaillant sur l'avenir de ces armes ont été supprimées ; il a fallu attendre les attentats terroristes de 2015 et 2016 et l'impératif de « Sentinelle » pour que la défense du territoire réapparaisse dans la vocation des armées; enfin, la suite attendue de la Revue stratégique (de fin 2017 !) qui devait viser à la caractérisation des menaces à haute intensité et à la définition des scénarios à prendre en compte semble quelque peu oubliée.

En outre, ces deux dernières décennies ont été très pénalisantes pour nos armées, qui ont subi :

- une importante réduction des effectifs de personnels et de moyens matériels ;
- une civilianisation croissante, avec une réduction de la présence des militaires dans les organes d'élaboration de la politique de défense et de définition des systèmes d'arme, lesquels doivent tenir compte des spécificités opérationnelles et inclure aussi les procédures dégradées permettant de faire face aux éventuels incidents de fonctionnement,
- le poids excessif de la haute administration qui est étrangère à la spécificité de l'action militaire



et a introduit des réorganisations administratives aberrantes brisant l'unité de commandement et introduisant des dépendances croisées portant atteinte à la réactivité et à l'efficacité des forces. Il faut ajouter une certaine fragilité de nos armées, notamment dans les difficultés de recrutement et la fidélisation de leurs personnels et leur éloignement croissant de la société civile, naguère très imprégnée de la réalité militaire et des exigences de défense par la pratique du service national et surtout par la présence de nombreux réservistes à tous les niveaux de la société.

La qualité de nos armées dans leurs engagements immédiats (Opex et Sentinelle aujourd'hui) est indiscutable et répond aux objectifs politiques du moment, mais doit-on continuer à faire l'impasse sur les menaces d'avenir en rupture avec la vocation profonde de notre institution militaire qui regroupe à la fois l'« armée d'emploi » et l'« armée de recours », à laquelle nos concitoyens restent très attachés ?

La focalisation actuelle sur les Opex du moment qui se résume à une navigation à vue alors que l'anticipation donne la liberté du choix d'un cap traduisant une politique à long terme du pays. Dans le premier cas, on subit les événements et on réagit au mieux avec les possibilités du moment ; nos armées tendent alors à représenter un service public d'actions extérieures ; dans le second cas, on s'assure une liberté d'action pour construire une réponse adaptée aux menaces que l'on voit venir.

La complémentarité de ces deux volets est assumée par l'institution militaire. Elle doit aussi prévoir l'éventualité d'une concomitance d'un engagement extérieur et d'un engagement intérieur.

Pour un renouveau de la réflexion de défense et de la pensée militaire

Manifestement la réflexion de défense et de sécurité dans notre pays doit être revitalisée; elle existe mais de façon sectorielle et émiettée alors qu'elle devrait se fonder sur une vision globale et prospective des objectifs de défense de notre Nation.

Cette revitalisation doit concerner notamment la réflexion de défense décisionnelle qui doit déboucher sur des choix concrets et responsables en termes de stratégies et de capacités répondant aux besoins affichés que l'on attend des suites de la Revue stratégique de 2017. Il convient aussi de rappeler que la réflexion politique de défense et de sécurité se nourrit toujours d'une pensée militaire dont le réveil paraît aujourd'hui s'imposer ; n'oublions pas le rôle joué naguère par nos grands penseurs militaires tels que l'Amiral Castex ou le Général Beaufre. Ce renouveau est possible si l'on considère le nombre croissant de contributions sur l'avenir de notre défense publiées par des généraux en 2^e section depuis le virage de 1996 à travers diverses structures, associations déclarées ou non, collectifs, sites et blogs... Ce phénomène illustre les insuffisances de la pensée officielle actuelle et la volonté des auteurs de participer au redressement de notre défense. La hiérarchie militaire qui aux yeux de la Nation a la responsabilité de l'institution militaire se doit de prendre des initiatives pour adapter cette structure à ce que nos concitoyens en attendent. Elle devra s'attacher à résoudre les problèmes majeurs qui paralysent nos armées, notamment :

- l'application de la démarche prospective dans le sillage de la Revue stratégique et l'inscription sans délai dans la loi de programmation des besoins de montée en puissance qui en résultent,
- le retour des militaires dans les organes d'élaboration des décisions de défense,
- la correction des erreurs d'organisation commises durant les deux dernières décennies,
 - une réflexion sur l'état et le devenir des armées (format, recrutement et fidélisation),
 - une réflexion sur le devenir du lien des armées avec la communauté nationale, lien garant du soutien de la Nation à sa défense.

Il n'est pas inutile de noter que le recours à la démarche prospective dans le domaine de la défense conduira à l'utiliser aussi dans celui de la politique étrangère et donc à adopter une politique de défense clairvoyante et cohérente donnant à notre pays un poids international reconnu.





UN SERVICE NATIONAL UNIVERSEL MAIS ENCORE VOLONTAIRE

Par le Général (2s) Bruno BRITSCH

Il y a un an, le général Cahuet, dans le numéro 476 de la gazette, avait présenté la formule de Service National Universel (SNU) retenue par les plus hautes autorités. Le projet de loi sera présenté à l'Assemblée alors que l'activité politique sera dense avec les élections municipales et la réforme des retraites. Tout le monde cependant est conscient de la nécessité d'améliorer la cohésion sociale, objectif premier du SNU. Cet article propose de montrer le déroulement de l'expérience conduite à partir de juin 2019, la mise en œuvre à une autre échelle de celle de 2020 et de parler de l'avenir.

La préfiguration de la première phase a été considérée comme un succès. Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et son secrétaire d'état, mais aussi les préfets et les élus locaux concernés étaient présents pour accueillir les jeunes dans les centres. Elle s'est très bien déroulée mais a fait apparaître des difficultés d'organisation et d'encadrement. Elle a constitué en un séjour de cohésion de quinze jours qui a concerné 2000 jeunes de seize ans, donc mineurs, tous volontaires dans treize départements eux aussi volontaires.

Pour faciliter la mise en œuvre du SNU, il n'avait pas été fait appel aux handicapés, ni aux jeunes de l'Action Sociale de l'Enfance (ASE), ni aux jeunes en situation de « décrochage », elle n'était donc pas universelle !

Plus de logistique et de formation

Les sondages auprès des jeunes ont fait ressortir une grande satisfaction sur le plan de la cohésion sociale. Ils ont beaucoup apprécié les séances de sport et ont regretté qu'il n'y en ait pas davantage, par contre ils ont trouvé le programme des autres matières trop dense. Bien sur, ils ont regretté d'être privé de portable et n'ont pas été

enthousiasmés par le minimum d'ordre serré ! L'encadrement, la conduite des activités, le soutien logistique et l'information ont bénéficié parfois d'une aide bénévole. Les effectifs en cadres étaient trop justes. Ceux-ci d'origines trop variées manquaient de formation et de temps pour assurer l'organisation et la logistique, Les emplois du temps d'un jour sur l'autre étaient difficiles à établir et à afficher la veille.. Pour la deuxième phase préfigurée, les stages proposés (mission d'intérêt général) dans les treize départements, (armées, police, gendarmerie, pompiers, les collectivités territoriales et de multiples associations) sont au rendez-vous. Les médias aux aguets ont eu parfois du mal à ne pas comparer à l'ancien service militaire. Mais la palme revient à l'UNEF, non concernée, avec des remarques dignes de mai 68 !

Payés par le SNU

La deuxième expérience sera celle d'un vrai Service Universel et touchera 30000 jeunes y compris handicapés, ceux de l'ASE et « en décrochage », des incarcérés, voire aussi des mineurs étrangers et intéressera tous les départements. Elle a déjà été lancée depuis novembre 2019. Elle donne donc aux différents acteurs un temps court avant la réalisation de juin 2020. Tout a commencé avec une note du ministre de l'éducation nationale envoyée aux préfets de régions et de départements. Puis réunion dans chaque préfecture conduite par le sous-préfet secrétaire général pour désigner un chef de projet proposé par le directeur académique des services de l'Education nationale local.

Au niveau national, une plate-forme de formation pour les 300 à 400 cadres de direction pendant au moins une semaine a été trouvée. Cette formation a eu lieu en février pendant les vacances scolaires !



Au niveau des ZDS (Zones de Défense et de Sécurité), les Armées doivent proposer une plate-forme

militaire (y compris le soutien) pour la formation, chacune, de 300 cadres locaux qui assureront l'encadrement des compagnies. Cette formation aura lieu en mai. Une campagne de recrutement d'anciens militaires a été lancée, en particulier auprès de la réserve opérationnelle 2° niveau en précisant qu'ils ne seront pas sous statut de « réserviste » mais du SNU et payés par le SNU. Enfin, l'information des adolescents concernés et des familles a commencé dès janvier. La question de savoir qui paye, actuellement sans réponse, sera débattue lorsque le projet de loi sera présenté à la Chambre. La deuxième partie du SNU dit d' « engagement dans des missions d'intérêt général » pendant quinze jours ou 84 heures pourrait conduire les Armées à l'ouverture de préparations militaires qui devraient susciter des vocations à s'engager ! La JDC devient JDMémoire et est incorporée dans le programme des premiers quinze jours. Elle reste à la charge de la Gendarmerie, du SNV(Service National Volontaire) et de la DM-PA(Direction de la Mémoire et du Patrimoine des Armées).

Justice et respect

Le but final à atteindre est de 800 000. C'est un véritable pari ! Arrivera-t-on à toucher les jeunes des quartiers où l'Etat n'a plus d'autorité ou dans les communautés qui vivent en dehors de la République ? Mais aussi on peut s'interroger sur le suivi du SNU par tous les jeunes, après des expérimentations qui n'auront touché que des volontaires ? Il faut essayer de comprendre la société nouvelle qu'ils composent. Nourris par la télévision, recevant une pensée unique multi-média internationaliste, la nationalité, la langue étrangère, l'origine, les frontières ne semblent pas avoir de sens pour eux. Quand vous crevez sur la route, vous ne vous préoccupez pas d'où vient la personne qui vous propose son aide ! De même, la mixité sociale se pratique aisément. Ils communiquent entre eux en employant des mots ou des expressions voire des gestes inintelligibles pour les adultes, s'entraident, voyagent facilement en avion ! La musique, des chansons les rassemblent en se dandinant.

Vêtus d'un jean, d'un haut de survêtement à capuche, de basquettes, des portables collées en permanence à leur regards ou à l'oreille(ce qui en rend sourd beaucoup) qu'ils utilisent pour s'envoyer messages, photos, y compris la vôtre .

Et pourtant ils restent différents, forment des bandes, s'enthousiasment pour une équipe de football locale ou même française ou algérienne. Ils paraissent rebelles à tout ordre, discipline, uniforme, coupe de cheveux etc...mais ne sont pas insensibles à tous ceux qui prennent des risques : pompiers, navigateurs, plongeurs, GIGN, commandos, Forces Spéciales, motards, pilotes, guerrilleros...mais aussi médecins et infirmiers sans frontières, journalistes. Mais quand il faut choisir un avenir, des études à faire, une formation à recevoir, on n'a plus d'idée et on ne sait pas choisir..Ils sont prêts à s'engager pour venir au secours des inondations, des incendies de forêt, des tremblements de terre, des catastrophes. Ils sont volontiers écologistes: il faut sauver la terre !

Mais deux mots sont essentiels, ce sont ceux de justice et de respect et quand on parle de combat pour la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, ils découvrent que leurs grands parents ont pu être des héros ! La rencontre avec les armées qu'ils découvrent a beaucoup de succès ! Et puis la princesse rêve toujours au chevalier servant... Le Service National Unique, annoncé dans la campagne des élections du président de la République est un acte politique condamné au succès, conduit par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dans la continuité de l'enseignement du citoyen des collèges sous l'œil vigilant des préfets et des élus locaux. Ses trois buts :

- la cohésion sociale pour essayer d'effacer la fracture sociale dénoncée dès 1996 par Jacques Chirac.
- développer la culture de l'engagement au service de la société ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle !





LE REMPLACEMENT DE LOUVOIS PAR SOURCE SOLDE

Par le Général (2s) Jean Jacques CAHUET

L'ANOCR s'est engagée dès 2012 à tenir ses lecteurs informés de la situation des dysfonctionnements occasionnés par le calculateur des soldes LOUVOIS. Après des années de difficultés, les Militaires commencent à entrevoir le bout du tunnel. Nommée depuis le 22 juillet 2019 Secrétaire Générale pour l'Administration, donc devenue responsable des systèmes d'informations de gestion, Madame Isabelle Saurat, précédemment Partner Secteur Public dans la société SOPRA STERIA Consulting, peut apprécier le résultat au bout de ces quasi dix années de galère dues au programme LOUVOIS et son remplacement par SOURCE SOLDE, les deux logiciels étant développés et maintenus par cette même société. LOUVOIS a perturbé la vie de la quasi-totalité du personnel de l'armée de terre dès 2011 avec une généralisation décidée à la hâte pour gagner des effectifs dans les bureaux payeurs des CTAC.

Fin 2013, Mr Le Drian, alors ministre de la Défense, décide de mettre fin à un plan de sauvegarde de LOUVOIS finalement inefficace pour développer sous la direction et selon les méthodes de la DGA un outil nouveau qui devra être opérationnel en 2015. 2019 aura été l'année du basculement réel de LOUVOIS vers Source Solde. En effet, depuis mai 2019, alors que la solde en double n'a pas pu être réalisée de la manière prévue pour des raisons techniques, la totalité des soldes de la Marine Nationale est effectuée en réel sur Source Solde (39000 utilisateurs). Les mouvements post-solde, le PAM (plan annuel de mutations) et l'évolution du taux de prélèvement à la source se sont effectués normalement. L'Armée de terre est en préparation renforcée sur 22 organismes d'administration pilotes (38 primo formateurs formés) représentant environ 45 000 militaires, les soldes sont effectuées de manière nominale depuis juin et les procédures ont été consolidées. On notera que le dispositif d'accompagnement, en particulier le portail d'information, a été particulièrement élaboré pour répondre rapidement aux préoccupations des ayants-droit.

L'Armée de l'Air et le Service de Santé des Armées, en phase préparatoire, ont effectué la reprise des données avec relativement peu de rejets et donc des résultats positifs du processus de consolidation des données avant reprise. Le calendrier des déploiements devrait s'étaler encore sur plusieurs années.

Conclusion

Globalement, le taux de rejets est très largement inférieur à LOUVOIS (1,25% contre 3,68% pour LOUVOIS). Ces rejets liés à des évolutions de taux (primes ATOM et retenue logement dans les TOM) ont été réglés. Un test de puissance du calculateur a été effectué sur 250 000 ayants-droit avec succès en 2019. La régularisation des trop perçus a pu trouver une solution par étalement minimisant les difficultés pour les militaires. Elle est désormais traitée en flux. Les leçons du déploiement précipité de LOUVOIS ont été prises en compte (implication du commandement, validation des logiciels, puissance du calculateur, reprise des données, formation des utilisateurs et information des ayants-droit). Enfin, les bulletins de solde (BMS) sont dématérialisés depuis le 1^{er} janvier 2020. En ce qui concerne les officiers généraux passés en deuxième section avant le 1^{er} janvier 2011, leur bascule aura lieu en juillet 2020, ils devront donc avoir créé leur compte ENSAP (espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État) avant cette date (<https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>). Cette regrettable mésaventure doit rester présente à l'esprit de tous ceux qui exercent des responsabilités dans le développement des programmes d'armement, de logistique ou de gestion exploitant les bases données et les algorithmes d'Intelligence Artificielle. Pour ce faire, un retour d'expérience (RETEX) final sera le bienvenu dans les Ecoles et centres de formation au commandement.

Source : CR de la réunion n°46 du GU solde du 9 octobre 2019 <https://www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/votre-solde/groupe-utilisateurs-solde/les-reunions-du-groupe-utilisateurs-solde>





SORTIR DU PIÈGE AMÉRICAIN DE L'OPPOSITION OTAN - RUSSIE.

PRÉALABLE INDISPENSABLE À L'ÉMERGENCE DE L'EUROPE POLITIQUE

Par le Général (2s) Grégoire DIAMANTIDIS*

Introduction

À l'heure où le monde en crise économique profonde est le théâtre d'importantes évolutions politiques, climatiques, démographiques et migratoires, et où pointent de nouvelles confrontations entre les deux grandes puissances mondiales, Chine et États-Unis, ainsi qu'entre puissances régionales émergentes, l'Europe peine pour faire entendre sa voix.

Forte économiquement mais beaucoup plus faible politiquement elle est quasiment inexistante en tant que puissance militaire, en particulier face à la confrontation qui s'annonce entre les États-Unis et la Chine. Conscients de ces faiblesses et voulant accéder à ce statut, certains pays européens essaient depuis quelques années de se doter des moyens et structures, militaires et politiques, propres à lui assurer non seulement son autonomie de décision, mais aussi un poids politique en rapport avec son poids économique et démographique.

Ainsi, plusieurs initiatives ont vu le jour au sein de l'Union européenne depuis le milieu des années 90, au nom de la *Politique Européenne de Sécurité et de défense Commune (PESC)* avec notamment :

- La mise sur pied d'un état-major de gestion de crise,
- La création de l'*Agence Européenne de Défense* pour l'Armement (AED)
- Le *fond européen de défense (FED)*;

Par ailleurs, depuis l'élaboration du document initial de la *Stratégie Européenne de Sécurité et de Défense (SESD)*, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, et de nombreuses idées et études ont circulé pour essayer d'élargir au-delà des

seules missions dites «de Petersberg», le champ des compétences de défense de l'Union Européenne, débouchant en particulier sur :

- La décision de créer une Coopération Structurée permanente (CSP), ou encore
- *L'Initiative Européenne d'Intervention (IEI)*, dans le but de lui donner une plus grande autonomie de décision et de conduite d'opérations extérieures.

De même le traité d'Aix-la-Chapelle signé récemment entre la France et l'Allemagne et les déclarations communes de nos deux dirigeants en vue d'une armée européenne sont autant d'efforts allant dans le même sens, celui d'une prise en mains par l'Europe de sa propre défense, en la dotant des moyens militaires et des structures nécessaires à cette mission.

Toutefois, même si ces initiatives vont dans le bon sens, il est clair qu'après après s'être reposée pendant plus de 70 ans sur les États-Unis pour assurer sa sécurité, l'Europe a encore devant elle un chemin assez long et pavé d'embûches pour se libérer de la sujétion, voire de la soumission dans laquelle elle s'est volontairement placée vis à vis de son grand allié américain. Si cette soumission pouvait se justifier face à la menace du Pacte de Varsovie, la disparition de ce dernier et la dissolution de l'Union soviétique au début des années 90 changèrent complètement la donne, puisque l'OTAN perdant alors sa mission essentielle de défense de l'Europe, perdait du même coup sa raison d'être, ce qui aurait dû conduire ipso-facto à sa dissolution.

Mais c'était sans compter avec les habitudes confortables acquises des deux côtés de l'Atlantique, car, au contraire, l'OTAN sous l'impulsion



des États-Unis et avec l'accord des européens enthousiastes se lança dans une politique d'auto-justification tous azimuts, aux conséquences potentiellement dangereuses pour l'Europe comme nous le verrons ci-après.

En effet, pour les pays membres européens de l'alliance, (à l'exception notable de la France qui s'efforça dès 1991 de redonner vie à l'UEO), une telle dissolution aurait signifié de prendre véritablement en mains leur propre défense, avec le courage politique et financier que cela impliquait, et surtout pour les États-Unis elle aurait entraîné une sérieuse perte d'influence politique, sur le continent ouest-européen, avec de non négligeables retombées économiques notamment en matière de vente d'armements. C'est bien pourquoi aujourd'hui tout reste à faire, si l'Europe veut atteindre le statut véritable de puissance militaire et politique indépendante des États-Unis, alliée mais non soumise.

La présente analyse n'a pas pour ambition à ce stade de proposer telle ou telle solution pour donner à l'Europe ce statut de puissance autonome, tant le problème est complexe (tant politiquement que militairement) et les options possibles multiples : profonde refonte (voire dissolution ?) de l'Alliance atlantique, élaboration d'une Alliance européenne, Confédération européenne, création d'un noyau permanent européen, structure permettant des coalitions ad hoc, etc. Elle se propose en revanche, de mettre en lumière l'urgence qu'il y a pour l'Union Européenne à sortir du double piège dans lequel elle s'est laissée enfermer à la fois par la géopolitique de l'OTAN et celle des États-Unis, si elle veut acquérir un véritable poids politique et militaire, et ceci quels que puissent être la forme et le modèle futurs d'une possible Europe véritable puissance politique.

Le mécanisme américano-otanien de création artificielle de « l'ennemi russe » par provocation-réaction qui depuis 20 ans a déjà dangereusement fait rebasculer le continent européen vers une « paix froide », en attendant une nouvelle guerre froide, doit être stoppé d'urgence.

Au sein de l'Union Européenne, seule la France, aidée de l'Allemagne, peut et doit prendre des initiatives fortes, voire disruptives, pour tendre la main à la Russie afin de convaincre nos partenaires « soumis à l'OTAN », de la ramener à un véritable partenariat avec l'Europe. Face aux menaces grandissantes dans ses approches sud, l'Europe, n'a pas besoin de se créer une nouvelle menace à l'est. La véritable sécurité de l'Europe ne se fera qu'avec la Russie et non pas contre elle.

Le piège de l'OTAN

La réunification allemande fut scellée le 12 septembre 1990 par le Traité de Moscou, appelé « 2 + 4 » (**RFA, RDA + France, Royaume Uni, USA, URSS**). Pour permettre à l'Allemagne de retrouver sa souveraineté pleine et entière, il prévoyait le retrait de toutes les forces soviétiques, en échange entre autres, du renoncement par l'Allemagne à la possession de toute arme de destruction massive par les deux clauses suivantes :

• Art 3 « ... [l'Allemagne s'engage à] ... la renonciation à la fabrication, à la possession et au contrôle d'armes nucléaires, biologiques et chimiques .. »

• L'Art 5 quant à lui stipule que les forces de l'OTAN pourront ensuite stationner dans la partie-est de l'Allemagne mais s'engagent à ne pas faire stationner d'armes nucléaires après l'évacuation de l'ex RDA par les troupes soviétiques.

De plus, l'Allemagne (Helmut Kohl) et les États-Unis (George H W Bush), pour obtenir l'accord de Mikhaïl Gorbatchev de l'entrée de l'Allemagne de l'est dans l'OTAN, s'engagèrent (oralement) vis-à-vis de la Russie à ne pas étendre l'OTAN plus à l'est, au-delà des frontières de l'Allemagne réunifiée.

Or, tout au contraire, sous l'impulsion des États-Unis, l'OTAN s'empressa d'oublier les assurances données à la Russie, et adopta dans la foulée une stratégie beaucoup plus offensive évidemment ressentie comme agressive par la Russie, selon deux axes principaux :



- Lancement de son processus d'élargissement (Conseil de Coopération de l'Atlantique Nord, Partenariat pour la paix, etc.)

- Redéfinition et renforcement de son rôle et élargissement de ses missions hors de ses frontières (maintien de la paix, etc.)

L'élargissement de l'OTAN : « A la conquête de l'Est » ...

...ou comment repousser et isoler la Russie en entraînant l'Europe dans la manœuvre.

1991 : L'encre du traité de Moscou à peine sèche, et avant même l'institution de l'UE (ce point est à noter), c'est l'OTAN qui est à la manœuvre pour fixer lors du sommet de Rome un certain nombre de critères auxquels devront se conformer les premiers candidats à l'adhésion (Pologne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie). Il est particulièrement intéressant de noter que certains critères vont très souvent « préempter » ceux, très similaires que l'UE imposera aussi à ses futurs candidats.

En effet, sortant de son rôle essentiellement militaire et de défense, l'OTAN va désormais se comporter en référence morale et fixer ce qu'elle entend par « *bonne conduite* » en matière d'économie (libéralisation des marchés), de régimes politiques (formes de démocratie, multipartisme, minorités...), de droits de l'homme, de contrôle démocratique des forces armées, etc... Autant de critères qui seront évidemment repris par l'UE au cœur même de sa construction mais pour lesquels l'OTAN aura souvent joué le rôle de filtre préalable, voire de matrice.

Il est en effet remarquable de noter que dans la très grande majorité des adhésions, la chronologie montre bien que soit l'OTAN précède l'UE, soit il y a quasi-synchronisation, faisant de l'UE, nolens volens et en caricaturant à peine, « *l'annexe économique* » de l'OTAN.

De facto, pour les pays candidats, leur acceptation par l'OTAN prépare leur ticket d'entrée dans l'UE comme le montrent les calendriers respectifs d'adhésion :

Hongrie, Pologne, République Tchèque :
OTAN en 1999 suivi de l'**UE** en 2004,

Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Slovénie :
OTAN et **UE** synchronisés en 2004,

Bulgarie, Roumanie :
OTAN en 2004 puis **UE** en 2007,

ou encore Croatie :
OTAN en 2009 puis **UE** en 2013.

Certes « *comparaison n'est pas raison* », mais ce parallélisme, tant du calendrier que des conditions d'admission n'a fait que renforcer une certaine osmose UE/OTAN déjà préexistante : était-ce l'OTAN qui entrait dans l'UE ou l'UE dans l'OTAN ?

Et de fait, il apparaît qu'à partir des années 2000, malgré une tentative de rapprochement de la Russie, l'OTAN en repoussant la main tendue par Medvedev, fut suivie par l'UE qui lui emboîta le pas, de sorte que ces deux organisations appaurent de facto complémentaires dans leurs politiques de pressions, interventions, sanctions et de marginalisation de la Russie.

C'est ainsi, comme nous le verrons, que depuis le début de ce siècle l'UE soit en tant que telle, soit à travers un certain nombre de ses pays membres va se trouver associée, qu'elle le veuille ou non, aux politiques interventionnistes otaniennes et américaines, en Europe comme hors de l'Europe, aboutissant finalement à la restauration de la « *bonne vieille menace russe* », indispensable à la survie de l'OTAN et au maintien de l'Europe sous tutelle américaine.

***Interventions et maintien de la paix :
l'OTAN sort de ses frontières.***

***Kosovo : L'OTAN décide sans mandat de l'ONU,
l'Europe suit, la Russie est humiliée.***

Après avoir permis le démantèlement pacifique de l'URSS, la Russie se trouva très diminuée tant économiquement que militairement, et confrontée à la résolution des énormes problèmes



ainsi laissés dans tout l'ex-espace soviétique par la perte soudaine de sa zone tampon à l'ouest et la présence d'importantes minorités russes hors de ses nouvelles frontières.

La Russie considéra que sa « victoire » sur le système soviétique, et la paix qu'elle offrait ainsi au monde, justifiait le prix élevé qu'elle était en train de payer, mais pensa tout naturellement être en droit d'espérer en retour l'aide de l'occident pour son redressement. Malheureusement les occidentaux sous l'influence des États-Unis fidèles à leur obsession antirusse, en firent une toute autre interprétation, n'y voyant qu'une victoire sur la Russie, qu'il fallait exploiter rapidement et le mieux possible.

S'appuyant sur son nouveau rôle (auto-proclamé) de maintien de la paix, l'OTAN instrumentalisée par le grand frère américain et avec la bénédiction morale de l'Europe au nom des droits de l'homme et de la démocratie, inventa le concept d'ingérence humanitaire, qui va lui permettre diverses interventions de déstabilisation, voire de guerre, qui le plus souvent aboutiront « *in fine* » à humilier, isoler ou stigmatiser la Russie et si possible la pousser à la faute, que l'on s'empressera alors de dénoncer et de transformer en menace pour la paix, justifiant ainsi le renforcement de l'OTAN.

Le schéma classique pour justifier ces guerres humanitaires sera toujours du type : campagnes médiatiques intenses le plus souvent mensongères avec indignation sélective et mobilisation des opinions publiques occidentales permettant de tordre le bras aux gouvernements alliés de l'OTAN, puis participation de ceux-ci à des coalitions à géométries variables. S'affranchissant si besoin est, de l'accord de l'ONU, leurs résultats pourront être désastreux tant politiquement qu'en termes de pertes humaines, mais l'OTAN visera toujours, au fil de ses interventions à éloigner la Russie de l'Europe par la mise en œuvre de cette spirale d'autojustification. A cet égard, la guerre du Kosovo constitue véritablement un cas d'école.

Guerre du Kosovo : un monument de désinformation, de mensonge et de manipulation.

Le 24 mars 1999, treize États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), dont les États-Unis, la France et l'Allemagne, bombardèrent la République fédérale de Yougoslavie pendant 78 jours. Cette guerre fut déclenchée sur le fondement d'un vaste mensonge médiatique pour « chauffer » l'opinion des populations occidentales et les amener à adopter la position de l'OTAN.



D'abord la campagne de désinformation.

Les journaux les plus sérieux comme certaines chaînes de télévisions, n'hésitèrent pas à accuser les serbes de génocide : ils [les Serbes] commettent un « génocide », « jouent au football avec des têtes coupées, dépècent des cadavres, arrachent les fœtus des femmes enceintes tuées et les font griller », selon le ministre de la défense allemand, dont les propos furent repris par les médias ; ils ont tué « de 100 000 à 500 000 personnes » (TF1, 20 avril 1999), incinéré leurs victimes dans des « fourneaux, du genre de ceux utilisés à Auschwitz » (*The Daily Mirror*, 7 juillet).

De même fut présenté dans les médias occidentaux (par l'inspecteur général de la Bundeswehr) un prétendu plan serbe « Potkova » (fer à cheval) prévoyant l'épuration ethnique des Kosovars dès 1998, qui influença fortement l'opinion publique, en vue de permettre l'engagement de l'Allemagne. La diffusion de ce document par l'Allemagne, en avril 1999, servit de prétexte à l'intensification des bombardements.



Dans cette affaire, les principaux désinformateurs furent les gouvernements occidentaux, l'OTAN ainsi que les organes de presse les plus respectés en Europe. Or ce plan se révéla après la guerre être un faux fourni à l'OTAN par les services bulgares !

Puis le casus-belli : Racak ou la fabrication du coupable idéal, la Serbie.

Dans le village de Racak, au Kosovo, 45 cadavres sont découverts début 1999. Cette découverte immédiatement transformée par les médias occidentaux en un massacre de civils albanais attribué aux forces serbes, suscite l'indignation mondiale, et sert de prétexte pour justifier le bombardement de la Yougoslavie. L'OTAN tenait enfin là son casus-belli. Étant personnellement à l'époque des faits, responsable des inspections de désarmement des différentes parties belligérantes en ex-Yougoslavie (accords de Dayton-Paris) dont la Serbie, je me souviens des doutes que nous avons eus immédiatement, avec les responsables de nos équipes d'inspecteurs sur le terrain, quant à la responsabilité serbe dans ce massacre dont la mise en scène macabre nous paraissait être une manipulation d'origine douteuse (d'après certaines mutilations « codées » elle semblaient plutôt être la signature de mafias albanaises) ; mais nous n'avions aucune certitude. Une enquête fut confiée à une finlandaise de renommée mondiale.

A la tête d'une équipe d'enquêteurs internationaux, la Dr Helena Ranta spécialiste de médecine légale fut rapidement soumise, par le biais de sa hiérarchie, à de fortes pressions américaines pour accréditer la fausse version de la culpabilité serbe dans cette affaire. En effet, William Walker, le chef américain de la mission de l'OSCE au Kosovo pendant l'hiver 1998-1999, furieux des conclusions de son rapport, qui n'avaient pas utilisé " *un langage suffisamment convaincant* " à propos des atrocités serbes, intervint auprès du ministère finlandais des Affaires étrangères afin qu'on exige d'elle "des conclusions plus approfondies". Il fallait absolument qu'elle prouve que les coups de feu ayant tué les victimes étaient les coups de grâce d'une exécution.

L'objectif des États-Unis était d'aider la guérilla séparatiste albanaise (l'UCK) et de mettre

en scène un massacre attribué aux Serbes pour permettre l'intervention militaire des Occidentaux contre la Serbie, alliée et amie de la Russie. Helene Ranta avait donc été finalement obligée de déclarer à la presse "oui, il s'agit bien d'un crime contre l'humanité".

Et enfin la guerre.

Pour l'OTAN, la guerre consista entre mars et mai 1999 en 78 jours d'opérations, donnant lieu à plus de 58 000 sorties aériennes essentiellement dirigées sur des infrastructures de la Serbie. Celle-ci fut finalement contrainte d'accepter en juin le plan de paix qui lui fut imposé et dut retirer ses troupes du Kosovo, qui fut placé sous surveillance internationale de la KFOR ONU/ OTAN.

Les conséquences pour l'Europe et pour le monde.

Cette guerre du Kosovo eut plusieurs conséquences :

- Elle humilia la Russie en la plaçant devant le fait accompli de la perte par son alliée la Serbie, d'une province le Kosovo, qui déclara unilatéralement son indépendance en 2008 (d'ailleurs aussitôt reconnue par les États-Unis et nombre de pays européens).
- Elle démontra que l'OTAN pouvait s'affranchir des Nations-Unies pour dire le droit et déclencher la guerre, voire ensuite instrumentaliser l'ONU pour la gestion de la crise ainsi provoquée (KFOR /ONU),
- Elle légitima l'atteinte au principe de souveraineté des états et de l'intangibilité des frontières (la Russie saura s'en souvenir lorsqu'elle annexera la Crimée (sans bombes et sans tirer un coup de feu),
- En affaiblissant ainsi le multilatéralisme de l'ONU, au bénéfice de l'unilatéralisme américain, elle rapprocha la Russie de la Chine (dont l'ambassade à Belgrade avait été bombardée), et ce fut la création de l'Organisation de Coopération de Shanghaï, l'OCS en juin 2001.



Plus fondamentalement, l'OTAN ainsi désinhibée put tirer profit de la faiblesse momentanée de la Russie, pour étendre son élargissement dès le début des années 2000, jusqu'aux frontières de la Russie et se renforcer militairement, créant ainsi un véritable cordon sanitaire. Il était effectivement plus facile d'utiliser la crainte certes tout à fait compréhensible que pouvait inspirer la Russie chez les pays baltes, en les transformant aussitôt en « *bouclier face à l'Ours russe* ».

Dans le même esprit les occidentaux, au lieu d'aider l'OSCE à gérer avec la Russie, et non pas contre elle, les vastes problèmes légués par la chute de l'empire soviétique, soutinrent les « *révolutions de couleur* » en 2003 en Géorgie et en 2004 en Ukraine afin de mettre en place des dirigeants pro-occidentaux, et sortir ces pays de l'orbite russe.

Pour tenter de rompre cette dynamique tendant à l'étrangler, jusqu'à son cœur historique l'Ukraine, sa « *vieille Russie* », la Russie proposa en juin 2008 un nouveau « *Pacte de sécurité européen* » qui visait à régler les conflits non résolus à l'est de l'Europe (Transnistrie, Abkhazie, Ossétie du Sud), en échange d'une certaine neutralité de la Géorgie, de l'Ukraine, de la Moldavie c'est à dire de son immédiat « *hinterland* » vis-à-vis de l'OTAN.

De plus, en vue de préserver l'équilibre de la dissuasion nucléaire avec les États-Unis au niveau le plus bas possible en Europe, la Russie visait aussi le règlement de la question du nucléaire iranien, prétexte utilisé par les américains pour le déploiement de leur bouclier anti-missile en Europe, qui en réalité visait les missiles russes.

Globalement le projet prônait donc l'établissement d'un partenariat stratégique avec l'UE et l'OTAN, comprenant divers volets, militaires (désarmement conventionnel), économiques (approvisionnements énergétiques), droits de l'homme, etc. Si la France se montra intéressée, l'UE ne suivit pas, et l'OTAN refusa la main tendue, préférant poursuivre sa politique d'isolement et d'étranglement de la Russie.

C'est ainsi que se sentant encouragée par l'OTAN, la Géorgie crut pouvoir régler par les armes en août 2008 les séparatismes ossète et abkhaze, et qu'en quelques semaines elle perdit la guerre face aux sécessionnistes soutenus par la Russie ; cette dernière montrait ainsi que les occidentaux étaient allés trop loin et qu'elle entendait désormais se donner les moyens de son influence dans sa zone de sécurité immédiate.

L'affaire ukrainienne

Déstabilisation soutenue par les occidentaux, coup d'état antirusse.

La Russie réagit en Crimée, l'ours devient enfin agressif et l'OTAN encore plus indispensable.

On était revenu désormais dans l'ère de la confrontation, comme l'OTAN le souhaitait. La stratégie de recherche de la confrontation avec la Russie en Europe était désormais bien établie et allait ainsi se poursuivre jusqu'à son point d'orgue avec l'affaire ukrainienne dite « *Euromaïdan* » dans laquelle l'UE et l'OTAN jouèrent en sous-main un rôle important. Élu en 2005 dans la foulée de la « *Révolution Orange* » de 2004, le président Iouchtchenko très favorable à l'UE et à l'OTAN fut remplacé en 2010 par le président Ianoukovytch sur un programme plus favorable à la Russie. En 2013, l'Ukraine plombée par une dette (essentiellement gazière) de 17 milliards de \$ envers la Russie et en quasi-défaut de paiement, sollicita de l'UE un prêt de 20Mds \$ qui lui fut refusé.

Fin novembre 2013 la décision du gouvernement Ianoukovytch de ne pas signer l'accord d'association avec l'Union Européenne, déclencha de grandes manifestations sur la place de Maïdan, encouragées en particulier par l'Allemagne et officiellement soutenues par les États-Unis. Malgré un accord trouvé avec la Russie sur le règlement de la dette mi-décembre, les manifestations pro-européennes s'amplifièrent sous le double effet d'une répression brutale d'un côté et d'un soutien de plus en plus actif de diverses ONG pro-européennes et américaines (dont l'Open Society Institute de Georges Soros entre autres) pour déboucher finalement sur la destitution forcée du président élu Ianoukovytch début 2014.



Cette destitution qui ne pouvait être perçue par la Russie que comme un véritable coup d'état destiné à faire sortir l'Ukraine, cœur déjà men-

tionné de la « *vieille Russie* » de son influence et à achever son étranglement, déclencha une crise majeure aboutissant à la proclamation d'indépendance de la Crimée suivie de son retour à la Russie, et à la guerre civile entre l'armée ukrainienne et les rebelles pro-russes dans le Donbass. Pour l'OTAN, la boucle d'autojustification sera désormais bouclée, et le rattachement de la Crimée à la Russie ainsi que la guerre dans le Donbass scelleront définitivement le sort de la Russie, que les occidentaux vont pouvoir enfin désigner à nouveau comme « *la menace* ».

Les États-Unis renforcent dans la foulée leur présence militaire en Europe, et les européens sont fermement « priés » d'augmenter leurs budgets militaires dans l'OTAN ... en achetant du matériel américain (« *Honni soit qui mal y pense* ») pour faire face à la menace russe. Tout rentre dans l'ordre, il y a de nouveau un ennemi à l'est, et l'OTAN toujours sous commandement américain peut continuer à se renforcer aux frontières de la Russie, à s'y déployer pour montrer sa force. La Russie réagit symétriquement en renforçant sa présence militaire face à l'Europe, et la « *paix froide* » avec la Russie est désormais installée « en attendant mieux » avec la stratégie nucléaire américaine, comme nous le verrons.

L'unilatéralisme des États-Unis, danger stratégique pour l'Europe (et le monde).

Parallèlement à leur stratégie otanienne en Europe, les États-Unis dès le début des années 2000, préoccupés par la montée en puissance de la Chine, vont chercher à se donner « *les mains libres* » vis-à-vis des contraintes internationales, en adoptant une stratégie générale de puissance tendant à s'affranchir des contraintes du multilatéralisme (ONU, OSCE) et de certains traités internationaux.

- Parmi d'autres, deux axes de cette stratégie ont abouti à placer en particulier l'Europe dans une situation préoccupante pour sa sécurité. Nous limiterons donc ici notre propos à ces deux axes en considérant :

- La politique américaine en Irak soutenue par de nombreux états européens, dont il résultera in fine une division de l'Europe et une déstabilisation du Moyen-Orient avec un accroissement significatif de la menace terroriste sur le flanc sud de l'Europe,

- La stratégie des États-Unis de remise en cause des grands traités nucléaires avec la Russie, et l'utilisation de l'OTAN pour rompre l'équilibre nucléaire vis-à-vis de la Russie, rendant l'Europe otage d'un potentiel réarmement nucléaire général à sa frontière.

L'Irak après la 1^{ère} guerre du Golfe : Unilatéralisme américain, instrumentalisation et manipulation.

Placé sous embargo et sanctions économiques par l'ONU début 1991 à l'issue de la 1^{ère} guerre du Golfe, l'Irak a vu les restes de son arsenal d'armes de destruction massive (ADM), détruits par les très nombreuses missions d'inspection de l'**UNSCOM (United Nations Special Commission)**, ininterrompues de 1991 à 1998. Très intrusives et efficaces, ces inspections ont abouti in fine à la destruction quasi-totale, sous contrôle international de toutes les ADM qui avaient survécu aux 2 guerres précédentes de l'Irak (1980-88 contre l'Iran, et 1991 contre la coalition occidentale).

Quelques crises eurent bien lieu entre l'Irak et l'UNSCOM perçue par les irakiens comme de plus en plus arrogante, et surtout de plus en plus hostile voire provocante, comme par exemple, lorsque la commission exigea l'accès libre et sans préavis, aux différents palais présidentiels ; l'Irak dut finalement s'incliner, mais cette dernière exigence fut reçue comme une inutile humiliation supplémentaire.



Par ailleurs, alors que certaines inspections prouvaient un bon comportement et certains réels efforts irakiens, elles étaient présentées au Conseil de Sécurité, de façon biaisée sous la pression américaine, avec une tonalité suffisamment négative pour que l'ONU n'autorise pas tel ou tel quota d'export de pétrole en échange de livraison de nourriture pour l'Irak comme le prévoyait la résolution « *pétrole contre nourriture* ». Il apparut de plus en plus clairement que les États-Unis cherchaient à étrangler l'Irak (par l'embargo alimentaire), ce qui n'était pas le but de l'ONU. Il devint bientôt patent que l'UNSCOM était assez largement instrumentalisée par les anglo-saxons (États-Unis, Royaume-Uni, en particulier) dans le but de poursuivre leur politique nationale de renseignement et surtout de démembrement de l'Irak au point que son chef, l'Australien Richard Butler, jugé un peu trop « *coopérant* » avec les américains, dut être remplacé en cours de mandat.

La fin des inspections provoquée par les États-Unis et son allié britannique.

Un exemple régulier de cette instrumentalisation de l'ONU au profit des buts de guerre anglo-américains, était le fait que lors de certaines missions, des inspecteurs (US ou UK) n'hésitaient pas à effectuer ostensiblement des pointages précis de coordonnées GPS sur telle ou telle porte de hangar, répertoriant ainsi un catalogue d'objectifs ou de sites militaires fixes (qui d'ailleurs furent plus tard frappés très précisément par guidage laser...).

L'établissement dès 1992 sans mandat de l'ONU de 2 zones d'exclusion aérienne (par UK, US, France) au nord du 36^{ème} parallèle et au sud du 33^{ème} dans le but officiel de protéger les kurdes au nord et les chiites au sud, fut en fait utilisée par les anglo-américains pour bombarder les infrastructures militaires irakiennes en préparation de l'offensive aérienne de décembre 1998. Prétextant que l'Irak ne coopérait pas assez avec les inspecteurs de l'UNSCOM, les États-Unis et le Royaume-Uni déclenchèrent du 16 au 19 décembre 1998, l'opération « *Desert Fox* » débutant par une vaste campagne de bombardements massifs sur les objectifs militaires de l'Irak, de nouveau en dehors de tout mandat de l'ONU.



Ce fut au point que l'UNSCOM fut avertie la veille au soir de quitter rapidement Bagdad avant l'aube ! Les équipes d'inspecteurs et le personnel de la commission quittèrent précipitamment le PC de Canal Hotel à Bagdad, et purent atteindre juste à temps, à l'aube, la frontière jordanienne avant le début des bombardements. Le Conseil de Sécurité fut simplement « *informé* », en pleine séance, que les bombardements se déroulaient depuis le matin même !

Cette opération qui fit entre 1000 et 2000 morts irakiens, mit fin aux inspections de l'ONU, et fut suivie de la dissolution de l'UNSCOM par le Conseil de Sécurité. Mais il fut allégué dans tous les médias occidentaux que c'était Saddam Hussein qui avait provoqué la fin des inspections ! Il n'est pas interdit de penser que comme les inspections ne trouvaient plus vraiment d'ADM en Irak, le « *risque* » d'une future levée des sanctions par l'ONU grandissait, et qu'il valait donc mieux bloquer le processus qui aurait pu prouver un Irak propre et débarrassé de ses ADM, ce que prouvera d'ailleurs la suite en 2003 !

Au bilan, une nouvelle fois, comme dans l'affaire du Kosovo, les États-Unis, et leur allié britannique, s'affranchissaient de l'ONU et en particulier des 3 autres membres permanents du Conseil : France, Russie, Chine. Une fois de plus, les européens (entre autres) qui avaient coopéré activement et loyalement à travers l'UNSCOM au désarmement de l'Irak en vue de rendre possible son retour normal dans la communauté internationale, se retrouvèrent, dans la perception d'une partie du monde arabo-musulman sunnite, associés en tant qu'occidentaux, à l'entreprise américaine de destruction de l'Irak ; on allait bientôt s'apercevoir que l'État Islamique saurait s'en souvenir.



Les deux autres membres permanents du Conseil de Sécurité, la Russie et la Chine, mis une fois de plus devant le fait accompli, protestèrent mais comprenant que seule la force serait respectée à l'avenir, ils décidèrent d'intensifier leur coopération (en particulier militaire) au sein de l'OCS, pour répondre à cet affaiblissement du multilatéralisme de l'ONU.

La 2^{ème} guerre du Golfe 2003.

Le triomphe du mensonge et de l'hubris américano-britannique, L'UE divisée et inexistante. Extension de la menace terroriste dans son flanc sud. L'ONU méprisée : la Russie et la Chine humiliées se rapprochent.

L'UNSCOM ne pouvant plus retourner en Irak, l'ONU créa une nouvelle commission l'UNMOVIC (United Nations Monitoring, Verification and Inspection Commission) avec pour mission, en attendant un éventuel retour en Irak, d'analyser et présenter au Conseil de Sécurité les résultats d'ensemble des 8 années d'inspection, que l'UNSCOM n'avait que partiellement exploités, afin que le Conseil de Sécurité puisse dès que possible avoir une opinion objective de l'éventuelle existence résiduelle d'armes de destruction massive (ADM).

Cette nouvelle commission internationale se mit à analyser ainsi plus de 2 millions de pages de rapports d'inspection dont la majorité « dormaient » dans les armoires, et présenta chaque semaine l'avancée de ses travaux au CS de l'ONU. Au fil des mois il apparut progressivement que si dans tel ou tel domaine (chimique, biologique ou missiles) on n'arrivait pas tout à fait à zéro dans le décompte des armes consommées (soit entre 1980 et 88 contre l'Irak, soit détruites en 1991 par la 1^{ère} coalition occidentale), additionnées des armes détruites par les 8 années d'inspections/destructions, du moins les quelques incertitudes résiduelles étaient infimes par rapport aux stocks initiaux (par exemple entre plus ou moins 100 obus chimiques introuvables sur les 68 000 du stock de départ, idem pour les roquettes, etc..)



On était loin d'une « menace planétaire » comme nous le matraquaient les télévisions américaines en 2002, et plus l'UNMOVIC avançait dans ses travaux en 2001 et 2002, plus il apparaissait que les 8 années d'inspections internationales de l'ONU avaient tout éliminé.

Il se trouve précisément que le rédacteur de ces lignes était « l'adjoint analyse » du chef de l'UNMOVIC, l'ambassadeur suédois Hans Blix, et donc responsable de lui fournir les synthèses hebdomadaires de la division d'analystes internationaux, présentées ensuite au Conseil de Sécurité, en matière d'ADM chimiques, biologiques et missiles.

Or pour les anglo-américains il fallait absolument recréer « la menace de Saddam ». Alors la CIA venait tous les quinze jours nous voir avec des renseignements satellitaires « top secret », pour nous montrer un prétendu shelter/laboratoire biologique surpris dans le désert, ou d'autres informations sensationnelles, mais le plus souvent fabriquées, ou « manipulées », aux dires même des experts américains de l'UNMOVIC ! S'agissant du dossier des ADM biologiques, nous étions en contact régulier avec un biologiste britannique, David Kelly, ancien inspecteur en Irak, qui venait mensuellement à New-York s'informer de l'avancée de nos travaux, afin d'en rendre compte à Londres. Sérieux et d'une grande honnêteté intellectuelle, il fut assez vite convaincu que le dossier « biologique » était vide, et s'en ouvrit probablement imprudemment à son retour à Londres.



Identifié comme la source d'un journaliste de la BBC qui avait affirmé que le gouvernement avait enjolivé les informations des services de renseignement concernant la présence d'ADM en Irak pour justifier l'entrée en guerre contre le régime de Saddam Hussein, il subit de la part des autorités britanniques une pression telle, qu'on le retrouva « suicidé » ... officiellement. Cette affaire déclencha d'ailleurs un scandale d'état sous Tony Blair.

Chacun se souvient de la petite fiole d'anthrax brandie par Colin Powell, qui ne convainquit pas grand monde dans l'ancienne « Europe de l'ouest » mais grâce à laquelle en revanche, de nombreux pays de l'est virent leur participation même symbolique à la guerre anglo-américaine comme un certificat de bonne conduite pour leur éventuelle future entrée dans l'OTAN : Lettonie, Estonie, Roumanie, Albanie, Bulgarie, Ukraine, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan.

L'UE fut non seulement inexistante, mais elle s'en trouva divisée puisque le « Groupe de Vilnius » choisit l'Amérique plutôt que l'Europe. La guerre eût bien lieu, une nouvelle fois sans mandat de l'ONU, sans tenir compte de la France, de la Russie et de la Chine (membres permanents du CS) ; l'Irak fut envahi et toute sa structure militaire, politique et administrative (majoritairement sunnite) fut démantelée, au profit d'une représentativité plus proportionnelle, beaucoup plus favorable à la majorité chiite de la population.

Les années de guerre civile qui s'ensuivirent, entraînèrent la montée en puissance de l'État Islamique appuyée sur les ex-élites irakiennes sunnites de Saddam Hussein (officiers, sous-officiers, cadres civils, ingénieurs, professeurs, etc..). Après 8 années de guerre et de terrorisme en Irak, les États-Unis se retirèrent fin 2011,

laissant derrière eux le pays ravagé et détruit (plus de 500 000 morts), et l'islamisme renforcé dès 2012 en Syrie pour devenir finalement l'État islamique en Irak et au Levant (EIL) ou Daech. L'Amérique légua ainsi au monde une nouvelle déstabilisation du Moyen-Orient avec de nombreux foyers de guerres (Syrie, Libye, Yémen, Irak) et fit « bénéficiaire » l'Europe de l'extension très significative de la menace islamo-djihadiste dans toute sa façade méditerranéenne qui s'étendra en Afrique jusqu'au Sahel, profitant du chaos laissé par la révolution libyenne et l'intervention de la coalition contre Kadhafi (à laquelle il faut bien reconnaître que la France prit une grande part).

La stratégie nucléaire américaine, menace potentielle pour l'Europe.

A partir de 1987 s'engagea entre Moscou et Washington une spirale vertueuse avec la signature du traité INF sur le démantèlement des armes nucléaires à portée intermédiaire en Europe (500-5500 km, SS-20 et Pershing-II), bientôt suivie des négociations START (armes stratégiques intercontinentales) et du traité SORT de réduction des 2/3 du nombre de têtes nucléaires de part et d'autre. Le tout aboutissant en 2010 à la signature du nouveau traité START fixant à 1550 le nombre d'ogives et 700 lanceurs pour chacun des deux signataires, et arrivant à échéance renouvelable en 2021.

L'Europe ne pouvait que se féliciter de ces mesures de réduction des armements nucléaires, en particulier s'agissant du traité INF qui éloignait pour elle le spectre de servir de champ de bataille nucléaire. De même la Russie, qui, dans sa difficile situation économique post-soviétique, trouvait là un intérêt économique vital à un nouvel équilibre des armements « par le bas », après sa catastrophique tentative de suivre « par le haut », les États-Unis dans le bluff de la ruineuse « guerre des étoiles » de Reagan.

Mais dans le même temps, inquiets de la montée en puissance nucléaire de la Chine, les États-Unis se retirèrent unilatéralement en 2001 du traité ABM qui limitait drastiquement les systèmes anti-missiles balistiques, et le président George W Bush présenta ce retrait comme une première étape vers la mise au point et le



déploiement d'un bouclier de défense anti-missiles destiné selon lui à protéger les États-Unis et ses alliés, dont la Russie (Sic), d'une attaque de missiles tirés par des « *États voyous* », mentionnant notamment l'Iran, la Corée du Nord ou la Somalie (re-Sic !). Ce système qui prévoyait de compléter les ensembles de Californie et d'Alaska par l'installation d'un bouclier anti-missiles en Pologne et en République tchèque, fut assez vite contesté fortement par la Russie, qui y vit une mise en cause de sa propre dissuasion nucléaire devant sa porte ; par ailleurs, il présentait aussi « *l'avantage* » de diviser un peu plus le vieux continent entre la vieille Europe (Allemagne et France en particulier) et la nouvelle Europe (de l'est) tout acquise à la cause américaine. Finalement en 2009 le président Obama annula ce plan de déploiement ... en apparence, car en réalité il fut remplacé par un autre système (de défense antimissile de théâtre TBMD), à l'étude dans l'OTAN depuis 2001. De sommet en sommet de l'OTAN, ce système évolua dès 2010 en une véritable architecture globale de défense antimissile balistique en Europe (BMDE), non plus seulement de théâtre, mais couvrant tous les territoires des pays européens de l'OTAN.

Pour tenter d'apaiser ses craintes, la Russie fut associée dès le début, au projet de TBMD, à travers le Conseil Otan-Russie (COR) mais à partir de 2010 (décision du sommet de l'OTAN de Lisbonne entérinant l'élargissement de la TMD en une véritable BMDE) elle dénonça cette évolution fondamentale comme équivalant de facto à un retour déguisé au projet initial de G W Bush pourtant annulé par Obama. Elle ne pouvait en effet y voir rien d'autre que le déploiement d'un système destiné à rendre une frappe russe en retour impossible en cas d'une première frappe nucléaire américaine stratégique (voire tactique). De plus, l'assurance lui avait été donnée que les sites de lancement des missiles antimissiles balistiques (ABM) ainsi déployés devant sa porte, pour « *contrer une menace iranienne* », ne pourraient jamais être retournés en sites offensifs contre son territoire tout proche. Mais la Russie constata dès l'implantation par l'OTAN des premiers lanceurs (MK 41) de missiles ABM en Roumanie en 2013, que ceux-ci pouvaient tout aussi bien servir à tirer des missiles Tomahawk contre son territoire (de portées supérieures à 2000 km selon les versions) en contradiction flagrante avec le traité INF toujours en vigueur à l'époque.

Devant la remise en cause de sa capacité de frappe en second, base de sa dissuasion nucléaire stratégique, augmentée de la menace potentielle présentée par les capacités offensives des lanceurs standardisés MK 41 (aussi bien embarqués, qu'en silos au sol), la Russie réagit en suspendant toute coopération au sein du COR fin 2013, donc dès avant l'affaire de la Crimée en 2014, laquelle sera ensuite utilisée par l'OTAN pour justifier a posteriori la protection BMDE de l'Europe face à la nouvelle « *menace russe* » ; exit la menace iranienne ... (d'ailleurs jugulée dès 2015 par l'accord de Vienne).

A partir de 2014 le déploiement s'accélère (3 destroyers Aegis US, plus un radar BMD sur frégate du Danemark, et un au sol au Royaume-Uni) pour aboutir à la mise en service du site Aegis Ashore de Deveselu en Roumanie, en attendant celle imminente du site polonais. La Russie placée dans l'impossibilité de connaître en temps réel le type de missiles (antimissiles balistiques ou nucléaires offensifs Tomahawk contrairement au traité INF) présents dans les lanceurs de la base de Deveselu et dans ceux qui sont à bord des destroyers US navigant à proximité de ses eaux territoriales va s'estimer en droit de déployer à son tour le missile sol-sol Iskander (500km maxi pour la version terrestre « *compatible INF* ») dans l'enclave de Kaliningrad, pour couvrir en riposte les territoires de la « *nouvelle Europe* » de l'est.

Avec un budget militaire d'environ 65 Mds de \$, face aux 240 Mds des pays européens de l'OTAN, ajoutés aux 750 Mds des États-Unis, et ne pouvant donc en aucun cas envisager d'opposer au déploiement BMDE américano-otanien, un bouclier ABM équivalent, la Russie va dès lors privilégier la solution beaucoup plus économique de la flèche pour percer le bouclier. L'accélération du développement du missile 9M729 d'une portée officielle déclarée de 480 km, mais dénoncée par l'OTAN comme dépassant les 500 km, entre dans cette logique d'action-réaction. En 2018, les États-Unis souhaitant se dégager du traité INF pour retrouver leur liberté de manœuvre vis-à-vis de la Chine en tireront argument pour se retirer de ce traité, suivis ipso-facto quelque mois plus tard par la Russie.



La même année, le président Poutine annonçait la mise au point par la Russie d'une panoplie de nouvelles armes stratégiques toutes quasiment

impossibles à intercepter, et capables de frapper en n'importe quel point du globe, allant du missile intercontinental « *Sarmat* » de 11 000 km de portée, à la torpille à propulsion nucléaire « *Poseïdon* », en passant par différents missiles de croisière comme le « *Bourestnik-9M730* » subsonique mais de portée supérieure au tour de la planète, ou semi-balistiques incluant un planeur hypersonique « *Avangard* » (Mach 20 à 25), ou encore le missile hypersonique Kinzhal (Mach 10) porté par le MIG 31.

De même est désormais envisagée la création d'une version sol-sol nucléaire du missile mer-sol Kalibr (portée supérieure à 2000 km) utilisé avec succès lors de plusieurs frappes conventionnelles russes en Syrie. Au-delà de l'effet d'annonce recherché, avec la part probable d'exagération concernant la réalité opérationnelle effective à bref délai de toutes ces armes nouvelles, il est certain que la Russie, en réaction à ce qu'elle perçoit désormais comme une double menace nucléaire tactique et stratégique occidentale sur sa propre dissuasion, développera ce qu'elle sait faire de mieux et de plus économique : la flèche tous azimuts contre la cuirasse.

Les conséquences pour l'Europe

Le cycle provocation-réaction est désormais bien lancé, avec un risque sérieux de re-nucléarisation en Europe et de remontée vers un pseudo-équilibre stratégique « *haut* » voulu par les États-Unis, et accepté par les européens, contrairement à l'équilibre « *bas* » qu'avaient procuré toutes les mesures de maîtrise des armements jusqu'à la fin des années 90 et souhaitées par la Russie et les européens à l'époque.

Participante active de la politique d'isolement de la Russie et en partie responsable du rapprochement sécuritaire sino-russe par l'OCS, l'Europe par sa soumission pourrait bien, à terme, progressivement glisser de l'actuelle « *paix froide* » artificielle à une possible future guerre froide réelle avec la Russie. L'Europe comprendra-t-elle enfin qu'avec ses 500 millions d'habitants, et son budget OTAN de 240 Milliards d'€ (sans compter les 700 Mds de \$ des USA !), c'est elle qui pourrait bien être perçue comme une menace pour une Russie 3 à 4 fois moins puissante avec ses 145 millions d'habitants et son budget six à dix fois moindre de 65 milliards d'€ ?

Avons-nous oublié que depuis 800 ans le danger mortel pour la Russie est toujours venu de l'Europe au moment où nous humilions la Russie en ne l'invitant pas en Normandie pour les 75 ans du débarquement allié ? En rendant un juste hommage aux 10 000 morts alliés du jour J, n'aurions-nous pas oublié les 26 millions de morts de l'Union Soviétique dont 11 millions de militaires ?



Quand l'OTAN joue à se faire peur avec son nouveau fantasme du « *couloir de Suwalki* » ou en agaçant la Russie dans ses survols de la Baltique, que cherchent les européens ? Otage volontaire d'un combat américano-chinois pour l'hégémonie mondiale, qui n'est pas le sien, l'Europe est désormais engagée sur la voie potentiellement dangereuse d'un réarmement nucléaire sur son sol et dans ses approches immédiates.

La récente disparition du traité INF et les projets américains et russes de « *mini armes nucléaires* » de théâtre de « *faibles* » puissances font courir à l'Europe le risque mortel de devenir un jour un nouveau champ de bataille nucléaire, probabilité d'autant plus dangereuse que leurs sanctuaires nationaux respectifs pourraient même être tenus à l'écart



Conclusion

Divisée entre les « *anciens* » à l'ouest et les « *nouveaux* » à l'est, l'Europe par le biais de l'OTAN, se trouve plus que jamais soumise à la protection américaine « *grâce* » à la menace russe enfin revenue. Cette soumission apparaît même dans le domaine économique où elle se révèle impuissante à tenir ses promesses faites à l'Iran face aux sanctions unilatérales américaines, alors qu'elle devrait justement s'y montrer une puissance économique forte avec ses plus de 500 millions d'habitants. Finalement au lieu de s'opposer fermement à la dénonciation unilatérale de l'accord nucléaire de Vienne par les États-Unis, sa diplomatie se couche et va tancer l'Iran qui avait pourtant respecté l'accord !

L'Union Européenne, politiquement inexistante en matière de sécurité, engluée qu'elle est par le tropisme et le formatage otaniens de la plupart de ses états membres (responsables politiques, diplomates et militaires confondus) et malgré ses quelques bonnes initiatives (AED, CSP, IEL, FED), ne pourra espérer atteindre le statut de véritable puissance diplomatique et militaire, qu'en brisant le cercle vicieux antirusse du piège américano-otaniens.

Compte-tenu de ses liens particuliers avec la Russie et de sa relative indépendance vis-à-vis des États-Unis, la France éventuellement aidée de l'Allemagne, est le seul état européen qui puisse montrer la voie d'un véritable rapprochement avec la Russie. Non seulement elle le peut, mais elle le doit. Forte des liens historiques qui l'ont liée à la Russie dans les moments difficiles de son histoire lorsque fin août 1914 la Russie, à la demande urgente de la France débordée, engagea en hâte la bataille de Tannenberg en Prusse Orientale et en paya le prix fort pour que Paris ne tombe pas, ou encore lorsque de novembre 1942 jusqu'à la victoire de 1945, plus de 40 pilotes français sont venus mourir aux côtés de nos alliés soviétiques. La France doit rapidement prendre des initiatives fortes vis-à-vis de la Russie, voire disruptives par rapport à l'OTAN, pour casser le paradigme pervers dans lequel s'enferme l'Europe jour après jour et provoquer dans les esprits un indispensable et salutaire électro-choc.

Les possibilités tant diplomatico-militaires qu'économiques ne manquent pas, allant de la levée immédiate des sanctions, au gel des groupements de forces terre-air-mer « *30 fois 4* » de l'OTAN, jusqu'à la remise en cause du rôle des États-Unis dans l'OTAN, suivi d'une refonte totale de l'Alliance Atlantique avec le retour d'un vrai partenariat avec la Russie. Autant d'étapes indispensables pour espérer permettre un jour l'émergence d'une véritable Alliance européenne de défense, partenaire à parts égales de la Russie et des États-Unis.

Le contexte est favorable, d'une part avec le Brexit qui voit s'éloigner de l'Europe le « *sous-marin* » américain, et d'autre part avec l'Allemagne motivée comme jamais pour s'opposer au boycott américain sur le gazoduc russo-européen Nord Stream 2 quasiment terminé.

Les deux états, France et Allemagne, doivent prendre l'initiative même s'ils sont seuls au début, puis s'appuyer sur leurs partenaires de la vieille Europe pour entraîner l'Europe de l'est dans ce vaste mouvement.

Le parcours sera difficile, et rude car l'OTAN n'est pas morte, loin de là ; il y aura peut-être des coups à prendre car le « *grand frère* » quoi qu'il en dise publiquement, risque de s'y opposer de toutes ses forces, mais là est l'enjeu.

L'Europe se fera avec la Russie ou ne se fera pas.

* membre du Cercle de Réflexions Interarmées.



LES COMBATS DE MAI 1940 AUX PAYS-BAS

Par le Colonel (ER) Philippe DELARC

Les combats de la Bataille de France en mai-juin 1940 sont bien connus, et chacun sait que les forces françaises sont intervenues notamment en Belgique, tombant ainsi dans le piège posé par les Allemands. En revanche, l'action française aux Pays-Bas à la même époque semble quelque peu oubliée. Pourtant, toute une armée française, la VII^e, a été engagée pendant la bataille des Pays-Bas, qui s'est déroulée du 10 au 17 mai 1940. Attaché de défense à l'ambassade de France à La Haye de 2007 à 2010, j'ai eu souvent l'occasion de me rendre au cimetière français de Kappelle (Zélande, sud des Pays-Bas), qui abrite les sépultures de 226 soldats français, algériens ou marocains, victimes des combats de 1940. En dehors des pertes humaines, l'action française aux Pays-Bas reste un cas d'école : elle explique en partie, en effet, notre échec face aux Allemands. Le choix d'envoyer aux Pays-Bas la VII^e armée du général Giraud, prévue initialement en réserve, a ôté au général en chef français, le général Gamelin, toute possibilité de réagir efficacement quand il s'est rendu compte que les intentions allemandes (réédition supposée du plan Schlieffen de 1914) n'étaient pas ce qu'il croyait. Le général Georges, chef du secteur nord-est, avait d'ailleurs averti le général Gamelin sur le danger d'une telle manœuvre face à une action allemande qui, peut-être, n'était qu'une diversion. Le point de situation proposé ci-dessous est issu en grande partie de sources d'origine néerlandaise.

Forces en présence et dispositifs initiaux.

Les Néerlandais disposaient en 1940, selon C. de Voogd¹, de 118 avions et de 24 véhicules blindés, mais d'aucun char (la Fondation néerlandaise *Stiftlung Kennispunt, Mei 1940* précise qu'en réalité, les Néerlandais disposaient d'un seul char, français, FT-17 (cf. document 1*). L'effectif total de l'armée néerlandaise atteignait à peu près 280 000 hommes², soit (hors marine et aviation) quatre corps d'armée à deux divisions d'infanterie chacun, plus une division motorisée dite légère.

¹ Histoire des Pays-Bas, Fayard, 2003.



Document n°1 : le seul char de l'armée néerlandaise en 1940 (source : Coll. Stefan Martens et Steffen Prauser *La Guerre de 1940*, Presses universitaires du Septentrion, 2014).

Deux lignes défensives avaient été prévues (cf. document²) : d'une part, *la Grebbelinie* entre le lac IJssel et le Bas-Rhin avec *la Peel-Raamstelling* (position Raam-Peel) située entre la Meuse et la frontière belge. D'autre part, *la Nieuwe Hollandse Waterlinie* (NHW, « nouvelle ligne d'eau hollandaise »), qui, partant d'Amsterdam, aboutit aux bouches de la Meuse. Elle était destinée à entourer d'une large ceinture d'eau le réduit constitué par la partie la plus riche du royaume (*vesting Holland* ou « *forteresse Hollande* »), où se trouvent Rotterdam et La Haye. À l'abri de ces deux lignes de défense, les Néerlandais vont disposer leurs forces de la façon suivante : les deuxième et quatrième corps d'armée sur la ligne *Grebbe* ; le troisième corps d'armée sur la position *Peel-Raam* avec la division légère derrière en réserve mobile ; enfin le premier corps d'armée et deux brigades vont constituer une réserve stratégique au sein de la forteresse Hollande.

²Source : fondation néerlandaise Stiftung Kennispunt, Mei 1940.



Document 2 : lignes de défense néerlandaises (source : *Carnets de guerre*, 39-45, Editions Jourdan)



Selon C. de Voogt, « *l'état-major se leurrerait sur la capacité de résistance de la ligne fortifiée au centre du pays, la Grebbelinie, et de la légendaire mais mal adaptée Waterlinie, la ligne des digues protégeant la province de Hollande qui avait fait merveille... sous Louis XIV* ».

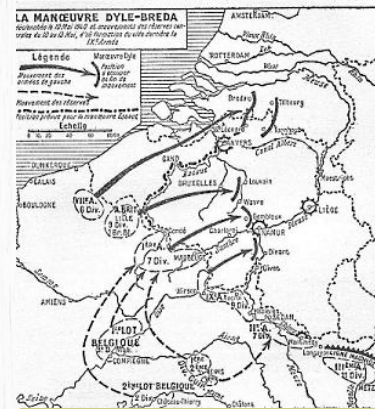
De son côté, la France se prépare à venir en aide aux Pays-Bas, tout en demeurant dans l'incertitude sur la conduite à tenir du fait de la neutralité néerlandaise. Alors que les Français sont déjà décidés à secourir les Belges en cas d'invasion allemande, le général Gamelin estime, dès 1936, qu'une attaque allemande également aux Pays-Bas constitue l'hypothèse « *la plus vraisemblable* ». En définitive, les Alliés vont adopter le plan « *Dyle-Breda* » (la Dyle est un cours d'eau belge et Breda, une ville néerlandaise - cf. document 3) avec l'idée, en cas d'attaque allemande sur la Belgique et les Pays-Bas, de secourir ces deux pays tout en amenant l'adversaire à une bataille en plaine. Selon Bertrand Augé³, ce plan répond à des objectifs davantage politiques que militaires et souffre d'un caractère prévisible. Il va amener également les forces alliées à combattre sur des positions non préparées à l'avance (du fait des neutralités belge et néerlandaise). Le secteur montagneux des Ardennes, jugé impénétrable, est peu protégé alors que c'est là-même qu'Hitler va faire porter son effort principal.

³France, 1940 : débats stratégiques et militaires autour de la défaite, in *Debater a Europa* n° 13, 2015.

Ainsi, en mars 1940⁴, le général Gamelin veut raccorder l'armée française à la « forteresse Hollande », en vue de former⁵ avec les Belges et les Néerlandais un front continu face aux Allemands. Et le 20 mars, le général Georges, commandant du front Nord-Est, traduit, avec réticence, cette intention en fixant notamment la manœuvre de la VII^e armée du général Giraud qui, en cas d'invasion des Pays-Bas, « *occupera soit la ligne Breda-Saint-Léonard, soit la ligne Tilburg-Turnhout* », en vue d'affronter l'ennemi au tout début de son offensive (cf. document 3).

⁴A. Goutard, « *1940, la guerre des occasions perdues* », Hachette, 1956.

⁵Source : musée Kapelle, Jesse Westerbeke, Matthijs den Braber, « *De Franse Slag 1940* », vwo 5



Document 3 : la manœuvre « Dyle-Breda », Forum « *Le monde en guerre* », 1939-1945.

Mais le premier résultat du plan est de se priver, pour l'envoyer à l'extrême gauche, de la seule armée de réserve réellement constituée. Or, avec ses sept divisions, dont une DLM (Division légère mécanique), avec 280 chars, cette armée manquera cruellement dans la bataille décisive. Du reste, le général Georges voit le danger de ce plan : « *C'est le type même de l'aventure* », note-t-il. Antérieurement déjà, il avait appelé l'attention du général Gamelin sur le danger qu'il y aurait à engager la majeure partie des forces disponibles en Belgique et en Hollande devant une action allemande qui pourrait n'être qu'une diversion.

Malgré les objections, le commandant en chef confirme, le 15 avril, la mission donnée à la VII^e armée. La VII^e armée⁶ prévoit donc d'entrer, si « *Dyle-Breda* » est mis en œuvre, aux Pays-Bas en direction de Breda avec, en tête, la 1^{re} DLM. Par ailleurs, deux divisions d'infanterie (les 60^e et 68^e DI) doivent rejoindre la Zélande afin de préserver la liberté de navigation vers le port d'Anvers. Leurs avant-gardes vont être acheminées par bateau⁷ jusqu'au port de Vlissingen.

⁶La VII^e armée comprenait le 1^{er} corps (1^{re} DLM, 25^e DIM), le XVI^e corps avec la 9^e DIM, plus, en réserve, les 4^e DI, 21^e DI, 60^e DI et 68^e DI.

⁷Source : Service historique des armées (référence : Marine 254-3552). Les premiers éléments du 224^e RI et de la 68^e DI quittèrent Dunkerque le 10 mai, pour débarquer dans le port de Vlissingen au matin du 11 mai.



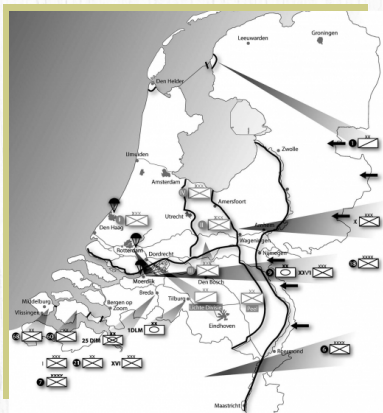
Chez l'ennemi, le plan allemand (plan Manstein ou Plan jaune – « *Fall Gelb*⁸ ») prévoit d'attirer les Alliés dans un piège en leur faisant croire que l'offensive en Belgique et aux Pays-Bas constitue l'axe d'effort principal de la Wehrmacht. En réalité, le Général Von Manstein propose à Hitler de surgir des Ardennes puis de foncer vers la mer afin de tourner les forces alliées⁹. L'offensive terrestre allemande aux Pays-Bas va progresser dans trois directions¹⁰ (cf. document 4) : pour la XVIII^e armée¹¹ au nord (avec la 1^{re} division de cavalerie) et au centre du dispositif par Nimègue, et pour la VI^e armée au sud, le long de la frontière néerlandaise-belge. Par ailleurs, des bombardements vont toucher des cibles militaires, et des opérations aéroportées doivent s'emparer des ponts d'importance stratégique afin de permettre aux Panzer de tourner la ligne de défense principale des Néerlandais. Un objectif des troupes aéroportées consiste à capturer à La Haye la reine Wilhelmine et le gouvernement néerlandais.

⁸ Le « *Fall Gelb* » prévoit le mouvement de trois groupes d'armées : le groupe « B », qui doit passer par les Pays-Bas puis se diriger vers la mer du Nord et les plaines belges ; sur sa gauche, le groupe « A » qui doit passer par les Ardennes et se diriger sur Sedan ; et le groupe « C », à l'est du Luxembourg, qui doit protéger le flanc gauche du dispositif. Après la percée à Sedan, contrairement au plan Schlieffen de 1914, les Allemands doivent prendre à revers les troupes alliées.

⁹ Bertrand Augé, « France, 1940 : débats stratégiques et militaires autour de la défaite », *Debater a Europa*, n°13, juillet/décembre 2015.

¹⁰ C. de Voogt, *Histoire des Pays-Bas*, 2003

¹¹ La XVIII^e armée comprend sept divisions d'infanterie ; elle est renforcée d'une division de cavalerie et va recevoir par la suite le soutien de divisions SS.



Document 4 : l'offensive allemande aux Pays-Bas, mai 1940 (Stefan Martens, *La Guerre de 1940 – Se battre, subir, se souvenir*, Presses universitaires du Septentrion, 2014).

Déroulement de la Bataille des Pays-Bas¹²

Le 10 mai 1940, les forces allemandes du groupe d'armées B envahissent les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg¹³. Leur offensive aux Pays-Bas débute par les bombardements de la Luftwaffe, et par des opérations aéroportées qui vont s'assurer des ponts d'importance stratégique mais qui subissent un échec pour s'emparer des aéroports de La Haye. Le corps principal de la XVIII^e armée atteint ce même jour les positions néerlandaises sur l'IJsselmeer et la ligne de défense « *Peel-Ram* ». Plus au nord, la 1^{re} division de cavalerie atteint la ligne Meppel-Groningen. Au sud des Pays-Bas, le XVI^e corps blindé allemand, précédant la VI^e armée, s'empare de Maastricht et va bientôt franchir le canal Albert.

Face à l'offensive allemande, les Néerlandais (général Winkelmann) doivent se replier au sein de la « *Forteresse Hollande* », alors même que les Français comptaient sur la défense néerlandaise pour leur donner le temps d'atteindre la région de Breda. La VII^e armée française se déplace cependant en vue de rejoindre Breda (son avant-garde, la 1^{re} DLM, atteint la frontière néerlandaise le 10 mai au soir), tout en débarquant à Vlissingen les forces qui doivent se déployer en Zélande. La fondation néerlandaise Kennispunt Mei 1940 apporte un commentaire sur la manœuvre française : elle souligne que les Français ont mis en œuvre le plan « *Dyle-Breda* » sans se rendre compte qu'ils tombaient dans un piège.

Le mouvement des blindés allemands au sud n'ayant pas encore été repéré, le général Gamelin pouvait croire à une réédition par l'ennemi du plan Schlieffen de 1914. Dès le lendemain, les lignes défensives du canal Albert en Belgique et de la « *Peel-Ramline* » aux Pays-Bas s'effondrent. La VII^e armée française accélère son mouvement en vue de prendre position du côté de Breda avant l'arrivée des Allemands. Les alliés restent alors toujours convaincus que les Allemands appliquent bien le plan Schlieffen, et les observations aériennes de formations blindées allemandes dans les Ardennes ne les font pas changer d'avis. Le plan Dyle-Breda est donc maintenu.



La tentative française de reprendre aux Allemands le pont de Moerdijk échoue suite à l'intervention de la Luftwaffe. En effet, la 1^{re} DLM atteint Moerdijk mais, harcelée par les stukas, doit se replier dans la nuit sur Breda¹⁴. Sur ces entrefaites, la stratégie allemande commence à se dévoiler. Le 12 mai, des formations massives de blindés sont positionnées en Belgique, au centre et au sud, et une bataille de chars a lieu à Hannut, au sud de la frontière néerlandaise. Par ailleurs, les Allemands tentent de franchir la Meuse. Aux Pays-Bas, les Français sont au contact des forces allemandes. Le général Giraud, dont les unités ont atteint les positions prévues autour de Breda, se rend compte que la ligne de défense envisagée, compte tenu de la situation des forces néerlandaises, n'est pas tenable. Il reçoit d'ailleurs l'ordre de se replier sur Bergen-op-Zoom et Anvers. Le lendemain, 13 mai, les chars allemands atteignent Moerdijk, et leurs fantassins se déploient autour de Breda, évacuée par les Français. Le général Giraud ordonne à ses troupes de se concentrer autour de l'embouchure de la Scheld et dans la province de Zélande.

Tandis que la Luftwaffe occupe le ciel, les concentrations de panzers attaquent les unités françaises. Les chars Hotchkiss paraissent peu à même de rivaliser avec les panzers III et IV dans une bataille de chars. En revanche, les chars Somua se révèlent des adversaires redoutables pour les panzers. Les Français perdent 105 blindés (75 Hotchkiss et 30 Somua), et les Allemands 160. Le 14 mai, suite au bombardement stratégique de Rotterdam par la Luftwaffe, l'armée néerlandaise capitule. Cependant, la Zélande, où se trouvent encore des forces françaises, n'est pas comprise dans l'acte de reddition néerlandais, et les combats vont s'y poursuivre jusqu'au embarquement des troupes françaises le 17 mai (cf. document 5 : blessés français).



Document 5 : soldats français soignés à Goes (Zélande, sud des Pays-Bas). Pendant ce temps, à l'exception des forces demeurées en Zélande, la VII^e armée poursuit son repli vers la France, alors que la 25^e DIM est au contact des Allemands dans le secteur de Rosendaël. Le 15 mai, la reine Wilhelmine et le gouvernement néerlandais s'embarquent pour l'Angleterre. Alors qu'il apparaît maintenant évident que les Allemands traversent en force la Meuse à Sedan, le général Gamelin se rend compte qu'il est tombé dans un piège. En Zélande, après une résistance farouche qui coûte la vie, notamment, au général Deslaurens, commandant la 60^e division d'infanterie, les unités françaises embarquent à Vlissingen le 17 mai¹⁵. Les Français vont être obligés de se retirer vers la côte et le nord de la France, alors que le piège allemand commence à se refermer. La VII^e armée va poursuivre le combat en France et, à Dunkerque, sa 68^e division d'infanterie contribuera à ralentir la progression allemande afin de permettre le embarquement vers l'Angleterre des Britanniques et d'environ 120 000 soldats français¹⁶.

¹⁵Source : « Souvenir français », Kapelle, Zélande.

¹⁶Source : « Chemins de mémoire », SGA.

En conclusion

Désireux de rester neutres, comme en 1914, les Néerlandais ont beaucoup compté sur un système de défense basé sur des zones inondables, qui avait prouvé son efficacité sous Louis XIV mais qui s'est avéré totalement dépassé face aux parachutistes allemands chargés de s'emparer des ponts. Le problème de la neutralité néerlandaise a par ailleurs beaucoup compliqué les plans français. En définitive, Français et Néerlandais ont cependant opposé à l'envahisseur une forte résistance, qui a d'ailleurs conduit les Allemands à bombarder Rotterdam afin de contraindre les Pays-Bas à la capitulation. La faute commise par le haut état-major français a sans doute été de prendre ses désirs pour des réalités et de vouloir croire que l'adversaire agirait comme il le pensait. Comme l'a dit le général Georges, il aurait fallu « écarter le rêve ».



¹²Fondation *Stichting Kennispunt Mei 1940* (décembre 2017).

¹³Les Néerlandais, comme les Belges, avaient été prévenus, le 9 mai au soir, par leurs attachés militaires à Berlin, d'une agression imminente (cf. *Revue militaire suisse*, n° 10, 1951).

¹⁴*Revue militaire suisse*, n° 10, octobre 1951.



L'ARMÉE DE TERRE A REÇU LES NOUVELLES JUMELLES DE VISION NOCTURNE O-NYX



L'effort en faveur de l'équipement individuel du combattant prévu par la LPM « à hauteur d'homme » se poursuit. Ainsi, après les commandes de 74.596 pistolets semi-automatiques Glock 17 GEN5, de 2.620 nouveaux fusils de précision SCAR, de treillis F3 [85.000 livrés prochainement], de casques composites de protection, de 37.000 gilets pare-balles nouvelle génération, les premières jumelles de vision nocturne [JVN] « O-NYX » viennent d'être perçues par le 21^e Régiment d'Infanterie de Marine [RIMa], lequel s'apprête à partir au Sahel, dans le cadre de l'opération Barkhane.

Conçues par Thales, ces jumelles de vision nocturne O-NYX vont progressivement remplacer les modèles « Lucie » actuellement en dotation. D'une masse de 340 grammes (contre 420 grammes pour les « Lucie »), les JVN O-NYXo ont une autonomie pouvant atteindre 40 heures avec batterie ou 25 heures avec des piles AA de 1,5 volt. Ultra-compactes et offrant un confort optimisé pour « un usage prolongé », elles présentent un grand champ de vision de 51° contre 40° actuellement, (+ 70% de surface de la scène observée,) améliorant ainsi la perception de l'environnement et la mobilité du soldat.

BARKHANE : LA FRANCE VA ENVOYER 600 MILITAIRES DE PLUS AU SAHEL



Par un communiqué publié le 2 février, la ministre des Armées, Florence Parly, a annoncé l'envoi de 600 soldats supplémentaires au Sahel. Ce renfort portera les effectifs français déployés au Sahel à 5.100 militaires.

L'essentiel des renforts sera déployé dans la zone dite des " trois frontières " entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Une autre partie de ces renforts sera engagée directement au sein des forces du G5 Sahel pour les accompagner au combat. De même est créé le groupement « Takuba », armé par des forces spéciales européennes.

L'Estonie y participera. De même que la République tchèque, qui a l'intention de déployer 60 commandos au Sahel après le feu vert de son Parlement. « De nouvelles annonces devraient intervenir prochainement, en fonction des calendriers politiques et parlementaires des pays souhaitant nous rejoindre », a indiqué Mme Parly.



Les Brèves

AMÉNAGER SON LOGEMENT

Vous avancez en âge et vous souhaitez continuer à vivre chez vous le plus longtemps possible. Des solutions existent pour améliorer votre logement, le rendre plus sécurisant et plus adapté. Quelles sont les aides dont vous pouvez bénéficier ?

- En quoi consiste l'adaptation du logement ?

Les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation pour pouvoir continuer à vivre longtemps chez eux peuvent demander des aides auprès de plusieurs organismes. Les conditions et les montants de prises en charge sont propres à chaque organisme.

Les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) pour des travaux d'amélioration.

L'ANAH encourage la réalisation de travaux d'amélioration des logements privés. Elle accorde des aides financières aux propriétaires occupants ayant des revenus modestes. L'ANAH aide notamment les personnes âgées propriétaires à réaliser des travaux d'adaptation nécessaires pour continuer à vivre le plus longtemps possible chez elles. Par exemple, le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied ou l'installation d'un monte-escalier électrique.

A noter : Pour bénéficier d'une aide de l'ANAH, votre logement doit en théorie avoir plus de 15 ans à la date à laquelle est acceptée votre demande d'aide. En pratique, cette obligation n'existe pas toujours quand les travaux concernent l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou des personnes handicapées. Pour savoir quels sont les critères applicables dans votre situation, contactez [le référent ANAH de votre territoire](#).

Quelles sont les conditions de ressources pour bénéficier d'une aide financière de l'ANAH ?

Les conditions de ressources sont détaillées sur le site de l'ANAH. Vous pouvez bénéficier des aides de l'ANAH si votre revenu fiscal de référence indiqué sur votre avis d'impôt est inférieur à un plafond fixé par l'ANAH.

QUELLES SONT LES AIDES AU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ?

L'entrée en établissement d'hébergement n'est pas une nécessité incontournable pour la personne âgée lorsque le besoin d'assistance au quotidien commence à se faire ressentir. Il est certes important de se poser les questions clés avant de [choisir entre maison de retraite ou maintien à domicile](#), afin de prendre la meilleure décision. Même lorsque le choix est réfléchi, résider chez soi malgré un début de handicap pose parfois des problèmes d'ordre technique, médico-social et financier.

Pour pallier ces difficultés, les autorités ont mis en place diverses aides au maintien à domicile des personnes âgées : aide-ménagère, [APA](#), aides locales des centres communaux d'action sociale ([CCAS](#)). Les caisses de retraite prévoient également des programmes pour faciliter le bien vieillir de leurs assurés. Ces différentes [aides financières au maintien à domicile des personnes âgées](#) permettent notamment de prévenir les chutes, mais aussi de lutter contre l'isolement, grâce à la présence d'une auxiliaire de vie sociale ou d'un autre intervenant.

Type d'aide au maintien à domicile	Organisme versant l'aide	Qui est concerné ?
Aide-ménagère	Conseil départemental	Personnes âgées encore autonomes qui ont besoin d'aide
Plan d'action personnalisé	Caisse de retraite	Personnes âgées encore autonomes qui ont besoin d'aide et dont les revenus dépassent les plafonds de l'aide sociale (aide-ménagère du département)
Allocation personnalisée d'autonomie (APA à domicile)	Conseil départemental	Personnes âgées dépendantes (GIR 1 à 4, évalué par une équipe médico-sociale du département)
Aides locales des CCAS	Commune, à travers le centre communal d'action sociale	Personnes âgées qui ont besoin d'aide (<i>portage des repas, ateliers sur des thèmes liés au maintien à domicile</i>)

QU'OFFRE L'AIDE-MÉNAGÈRE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE ?

Les personnes âgées qui ont besoin d'une aide au maintien à domicile peuvent bénéficier de l'aide sociale du département.

L'aide-ménagère à domicile est accordée à toute personne âgée respectant les conditions suivantes :

- Être âgé de 65 ans et plus (60 ans en cas d'inaptitude au travail),
- Avoir besoin d'une assistance dans les actes essentiels du quotidien ou d'une surveillance, en raison de son état de santé,
- Avoir des revenus inférieurs à l'ASPA (903,20€ par mois ou 1402,22€ pour un couple),
- Ne pas pouvoir bénéficier de l'APA (GIR 5-6).

Si les revenus sont supérieurs à ces plafonds, ce sont les caisses de retraite qui financent cette aide au maintien à domicile (également sous condition de ressources), à travers des programmes comme le plan d'action personnalisé (PAP) de la CNAV ou l'aide au maintien à domicile (AMD) pour les retraités de la fonction publique. L'AMD susmentionnée comprend aussi un soutien pour le retour à domicile après hospitalisation, ainsi qu'une aide à l'habitat pour l'aménagement du domicile. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) vous aidera à faire les démarches pour obtenir ces aides aux seniors.

Le montant de l'APA est égal à celui du plan d'aide élaboré par une équipe médico-sociale du département, diminué d'une participation du bénéficiaire calculée en fonction de ses ressources.

L'APA permet de financer des aides au maintien à domicile des personnes âgées :

- **aides humaines** : travaux ménagers, assistance au quotidien, portage des repas (ces prestations peuvent être fournies par des services d'aide à domicile, le CCAS ou même un aidant familial) ;
- **aides techniques** : téléassistance, etc.
- **aménagement du logement** : pour assurer la sécurité de la personne dans son habitat, notamment avec des barres d'appui ou une douche italienne, pour prévenir le risque de chutes ;
- **solutions de répit pour les aidants** : accueil de jour, séjour temporaire.

L'APA est accordée à toute personne âgée dépendante, quels que soient ses revenus, tandis que l'aide-ménagère au maintien à domicile est soumise à condition de ressources. En outre l'APA n'est pas récupérable, tandis que l'aide du département peut être récupérée sur la succession de la personne âgée. L'APA ne couvre pas les soins à domicile, pris en charge dans le cadre de la protection de l'assurance maladie.

Comment faire la demande d'APA à domicile ?

Le dossier de demande d'APA à domicile est départemental. Il n'existe pas de dossier national unique de demande d'APA. Vous pouvez retirer le dossier de demande auprès : du conseil départemental,

- Des points d'information locaux dédiés aux personnes âgées,
- Des CCAS (*centres communaux d'action sociale*),
- Des services d'aide à domicile.
- Des organismes de Sécurité sociale, des mutuelles.

Le dossier complété doit être adressé au président du conseil départemental avec les pièces obligatoires suivantes :

Pour les Français ou les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, une photocopie au choix :

- du livret de famille,
- de la carte d'identité,
- du passeport,
- de l'extrait d'acte de naissance;



Pour les étrangers non européens :

- une photocopie du titre de séjour ;
- une photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu ;
- le cas échéant, toute pièce justificative du patrimoine dormant (photocopie du dernier relevé de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, relevé annuel d'assurance vie...) ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;

Certains départements peuvent demander des pièces complémentaires comme :

- Un certificat médical ;
- Un justificatif d'adresse ou d'élection de domicile.

Certains conseils départementaux proposent de télécharger le dossier de demande d'APA sur leur site web. Certains proposent même de faire la demande d'APA en ligne. Pour savoir si votre département propose ces services en ligne, consultez [l'annuaire des conseils départementaux](#). Dans une situation d'urgence, renseignez-vous auprès de votre conseil départemental sur la procédure d'urgence mise en œuvre.

Vous pouvez faire la demande de CMI (carte mobilité inclusion) en même temps que la demande d'APA. Les CMI (carte mobilité inclusion) invalidité, priorité ou stationnement peuvent être attribuées à certains bénéficiaires de l'APA. La demande de CMI se fait par le biais du formulaire de demande d'APA à domicile lors d'une première demande. Les personnes bénéficiaires de l'APA dont le niveau de perte d'autonomie est évalué en GIR 1 ou en GIR 2 ont automatiquement et de façon définitive la [CMI invalidité](#) et la [CMI stationnement](#). Pour en savoir plus, consultez le dossier « Comment demander une CMI ? ».

Une fois la demande d'APA envoyée, que se passe-t-il ?

Si vous remplissez les conditions d'âge (avoir 60 ans ou plus) et de résidence (vivre en France de façon stable et régulière) pour bénéficier de l'APA, une visite d'évaluation est organisée à votre domicile pour :

- Évaluer votre situation et vos besoins d'aide et d'accompagnement.
- Vérifier que vous remplissez les conditions de perte d'autonomie permettant l'attribution de l'APA, c'est-à-dire avoir un niveau de perte d'autonomie évalué en GIR 1, 2, 3 ou 4.
- Échanger avec votre proche aidant afin de faire le point sur sa situation et ses besoins s'il le souhaite.

Si vous remplissez les conditions de perte d'autonomie, vous recevrez une proposition de plan d'aide quelques jours après [la visite d'évaluation à votre domicile](#). Cette proposition de plan d'aide indique :

- Le niveau de perte d'autonomie (GIR), les aides proposées : par exemple le nombre d'heures d'aide à domicile accordées, le nombre de repas portés à domicile...,
- Le montant total de ces aides,
- La participation financière laissée à votre charge, s'il y en a une.

Comment l'APA à domicile est-elle calculée ?

Le montant d'APA versé par le conseil départemental est calculé en fonction :

- De vos revenus,
- Du coût des aides prévues dans votre plan d'aide,
- De votre GIR.

L'attribution de l'APA n'est pas soumise à conditions de ressources, mais au-delà de 813,39€ de ressources mensuelles, le bénéficiaire acquitte une participation progressive aux dépenses inscrites dans son plan d'aide. Afin de renforcer l'accessibilité financière de l'APA, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a revu les modalités de calcul de la participation financière des bénéficiaires. Voici comment est désormais calculée l'APA :

Vos revenus sont inférieurs à 813,39€ par mois.

Les bénéficiaires de l'APA dont les revenus sont inférieurs à 813,39€ par mois sont exonérés de participation financière.

Vos revenus sont compris entre 813,39€ et 2995,53€ par mois.

Le taux de participation financière des bénéficiaires de l'APA gagnant entre 813,39€ et 2995,53€ est modulé suivant le montant du plan d'aide, afin d'alléger le reste à charge pour **les plans d'aide les plus importants**. L'objectif est d'éviter qu'en raison d'un reste à charge trop important, les personnes âgées renoncent à l'aide dont elles ont besoin.

Vos revenus sont supérieurs à 2995,53€ par mois.

Votre participation est égale à 90% du montant du plan d'aide.

Quel est le montant maximal de l'APA à domicile ?

Les plans d'aide APA sont plafonnés et le montant d'APA accordé ne peut pas dépasser un montant maximal fixé pour chaque GIR. Au 1^{er} janvier 2020, les montants maximaux des plans d'aides sont fixés à :

- Pour le GIR 1 : 1742,34€ / mois
- Pour le GIR 2 : 1399,03€ / mois
- Pour le GIR 3 : 1010,85€ / mois
- Pour le GIR 4 : 674,27€ / mois.

Comment l'APA à domicile est-elle versée ?

Le premier versement est effectué le mois qui suit la décision d'attribution. En fonction de ce qui est inscrit dans votre plan d'aide, l'APA peut vous être versée :

- Directement,
- Si des interventions à domicile sont inscrites dans votre plan d'aide, l'APA peut être versée directement au service d'aide à domicile ou sous forme de [CESU \(chèques emploi service universel\)](#). En effet, certains conseils départementaux envoient aux bénéficiaires de l'APA un nombre de CESU correspondant au nombre d'heures d'aide à domicile prévu par le plan d'aide,
 - Si de l'accueil de jour ou de l'hébergement temporaire est inscrit dans votre plan d'aide, l'APA peut être versée directement à l'établissement d'accueil temporaire... Les montants versés par le conseil départemental doivent être utilisés comme prévu par le plan d'aide. Le conseil départemental peut vérifier la bonne utilisation des sommes en demandant des justificatifs des dépenses (factures...). Il peut récupérer les montants non utilisés pour des dépenses prévues dans le plan d'aide. A noter : L'APA étant exonérée d'impôt, vous n'avez pas à reporter le montant d'APA reçu dans votre déclaration de revenus.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date :

Tarifs des cotisations et abonnements au 1 ^{er} janvier 2019						
Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
Off. subalterne	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
Commandant	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
Lt-colonel	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
Colonel	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
Général	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
- Cotisation et abonnement

(1) Entourer la réponse

LA PCH (PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP)

La PCH est une aide destinée aux personnes qui ont besoin d'une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne du fait d'un handicap. La PCH peut prendre en charge en totalité ou en partie les dépenses liées au handicap.

Pour qui et pour quoi ?

La PCH est une aide destinée aux personnes qui ont besoin d'une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne du fait d'un handicap. La PCH peut prendre en charge en totalité ou en partie les dépenses liées au handicap. Son attribution dépend :

- Du niveau de difficulté et des besoins de la personne en fonction de l'environnement dans lequel elle évolue ;
- De son âge ;
- De son lieu de résidence : il faut résider en France de façon stable et régulière.

Quelles sont les conditions d'accès à la PCH ?

Les conditions de handicap

Il faut avoir **une limitation absolue ou deux limitations graves parmi une liste de 19 activités** comme se mettre debout, marcher, se laver, utiliser les toilettes, parler, entendre, voir...

C'est l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) qui évalue le degré de limitation dans les activités. Un plan de compensation est proposé par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Les conditions d'âge

Voici les critères d'âge pour pouvoir bénéficier de la PCH. Il faut :

- Soit être âgé de moins de 60 ans lors de la première demande ;
- Soit être âgé de moins de 75 ans et avoir rempli les conditions d'accès à la PCH avant 60 ans,
- Soit être encore en activité professionnelle, même au-delà de l'âge légal de départ à la retraite.

Une situation de handicap peut également survenir après 60 ans alors que l'on est retraité. Dans ce cas, pour être aidée, la personne concernée relèvera principalement des aides dédiées aux personnes âgées en perte d'autonomie, comme l'APA (*allocation personnalisée d'autonomie*).

Une fois que l'on est bénéficiaire de la PCH, on peut continuer à en bénéficier jusqu'à la fin de sa vie si besoin.

Quand on a plus de 60 ans et qu'on est éligible à la fois à l'APA et à la PCH, en fonction de sa situation, il peut être plus intéressant de choisir l'une ou l'autre des aides. L'APA et la PCH ne sont pas cumulables.

La PCH est une prestation universelle : toutes les personnes handicapées qui remplissent les conditions d'éligibilité peuvent en bénéficier quels que soient leurs revenus.

Dans le cadre du plan d'aide proposé par la CDAPH, les dépenses pour compenser le handicap sont prises en charge :

- À 100% de leur tarif si les ressources annuelles de patrimoine de la personne handicapée sont inférieures ou égales à 26 926,24€ par an.
- À 80% si ses ressources sont supérieures.

Il faut résider en France de façon stable et régulière.

Comment se passent l'attribution et le versement de la PCH ?

La PCH est attribuée par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) de la MDPH (*maison départementale des personnes handicapées*) et elle est versée par le conseil départemental. Les sommes versées ne sont pas récupérables. La PCH ne peut pas faire l'objet d'une récupération quelle qu'elle soit :

- **Ni du vivant de la personne** qui la perçoit en cas d'amélioration financière de sa situation, par exemple si elle reçoit une donation ou un héritage ;
- **Ni à son décès sur sa succession.**

Quels types d'aides sont financés ?

La PCH peut financer cinq types d'aide :

- **Les aides humaines** : intervention d'une tierce personne, y compris de l'aidant familial, pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, alimentation, déplacements, surveillance...);
- **Les aides techniques** : équipements conçus et adaptés pour pallier le handicap ;
- **Les aides pour l'aménagement du logement et du véhicule et les surcoûts liés au transport** ;
- **Les charges spécifiques** c'est-à-dire les dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap et n'ouvrant pas droit à une prise en charge au titre d'un des autres éléments de la PCH (par exemple, les protections pour incontinence, l'abonnement à un service de téléalarme...) ou les charges exceptionnelles c'est-à-dire les dépenses ponctuelles liées au handicap et n'ouvrant pas droit à une prise en charge au titre d'un des autres éléments de la PCH ;
- **Les aides animalières**, uniquement pour les animaux agréés.

La PCH n'est pas destinée à financer le coût de l'accueil dans un établissement médico-social ou un établissement de santé. L'aide à la vie domestique (ménage, courses, entretien du linge, préparation des repas...) n'est pas prise en compte dans le cadre de la PCH.

Si la personne a besoin d'aide pour les tâches ménagères, elle doit les payer elle-même. Elle peut bénéficier pour cela d'une aide sociale appelée aide-ménagère à domicile. Elle est versée par le conseil départemental et peut se cumuler avec la PCH. Son attribution est soumise à conditions de ressources.

Le montant des aides est-il plafonné ?

Le montant des aides est plafonné. Il y a des plafonds distincts pour chacun des cinq types d'aides, fixés en heures pour l'aide humaine et en euros pour les autres aides.

Voici quelques exemples de plafonds au 1^{er} janvier 2018 :

- **Pour l'aide humaine** : 6h05 d'intervention maximum par jour (possibilité de dépasser ce plafond pour les personnes ayant besoin d'une aide totale pour la plupart des actes et d'une présence constante ou quasi constante d'un tiers, jusqu'à 24h d'intervention par jour).
- **Pour les aides techniques** : 3 960€ maximum sur 3 ans.
- **Pour l'aménagement du logement** : 10 000€ sur 10 ans.
- **Pour l'aménagement du véhicule et le surcoût lié aux transports** : 5 000€ sur 5 ans ou 12 000€ sur 5 ans sous conditions.
- **Pour les charges spécifiques ou exceptionnelles** : 100€ par mois pendant 10 ans.

Est-il possible d'être dédommagé en tant qu'aidant familial pour l'aide apportée à son proche ?

Un dédommagement d'un montant de 3,90€ par heure d'aide accordée dans le cadre du plan d'aide et identifiée comme étant apportée par l'aidant familial est possible. Ce dédommagement est de 5,84€ pour les aidants interrompant ou réduisant leur activité professionnelle.

Les aidants familiaux pouvant être dédommagés sont :

- Le conjoint,
- Le concubin,
- ou la personne avec laquelle la personne a conclu un PACS. Jusqu'au 4ème degré de la personne handicapée ou de l'autre membre du couple :
- L'ascendant : parents et grands-parents,
- Le descendant : enfants et petits-enfants,
- Le collatéral : frères, sœurs.

Est-il possible de salarier un membre de sa famille ?

Il est possible de salarier un membre de sa famille à l'exception :

- Du conjoint, du concubin ou de la personne avec laquelle la personne handicapée a conclu un PACS,
- Des parents et des enfants de la personne handicapée.
Cette exception ne vaut pas dans le cas d'un handicap très lourd : il est possible de salarier tous les membres de sa famille sans exception, conjoint, parents, enfants y compris.

Dans les deux cas, pour être employé par la personne handicapée, le membre de la famille :

- Ne doit pas avoir fait valoir ses droits à la retraite,
- Doit avoir cessé ou renoncé totalement ou partiellement à une activité professionnelle.



AFFILIATION DES VEUVES (VEUFS) DE MILITAIRES (ACTIF OU RETRAITÉ) À LA CNMSS.

Concernant plus particulièrement les veuves de militaires, les articles L.713-1 et D.713-1 du code de la sécurité sociale disposent qu'elles peuvent être affiliées à la CNMSS si elles sont non divorcées, titulaires d'une pension militaire de réversion et n'exercent pas d'activité professionnelle.

L'article D. 160-16 du code de la sécurité sociale a remplacé depuis le 1er janvier 2016 l'article D. 171-15 qui lui-même avait abrogé l'article D. 172-11. A l'instar de l'ancien article D. 172-11 du CSS, l'article D 160-16 du CSS instaure la primauté d'une pension personnelle sur une pension de réversion quant à la détermination du régime d'affiliation à venir. Or, sur la base de l'ancien article D. 172-11 cité supra, une dérogation de la Direction de la sécurité sociale (DSS) a accordé aux veuves de militaires la possibilité de rester affiliée à la CNMSS en cas de perception d'une pension personnelle, et ce quels que soient leur âge et la période prise en charge en qualité d'ayant-droit. Les évolutions réglementaires ne remettant pas en cause la position ministérielle, cette dérogation est reconduite. Ainsi, les veuves de militaires affiliées à la CNMSS, ou demandant à l'être après un rattachement en qualité d'ayants droit au titre d'une pension de réversion, et titulaires d'une pension personnelle, conservent, à leur demande, leur affiliation à la CNMSS. A la déclaration de l'intéressé(e) un formulaire (Cerfa 10074 Demande d'affiliation d'une veuve ou veuf titulaire d'une pension militaire de réversion) lui sera adressé pour étude de ses droits. Ce formulaire est également téléchargeable sur le site de la CNMSS (www.cnmss.fr/Accueil/Assuré/téléchargements/les formulaires)

CONDITIONS D'AFFILIATION à la CNMSS	FORMALITÉS	COORDONNÉES	PIECES A FOURNIR
<ul style="list-style-type: none"> ● être veuve (veuf), c'est à dire conjoint survivant non divorcé ● être titulaire d'une pension militaire de réversion et pouvoir le justifier en constituant un dossier tel que demandé sur la notice ci-contre ● ne pas exercer une activité professionnelle ● ne pas bénéficier d'une pension, allocation ou rente acquise à titre personnel en qualité de salarié ou de non salarié dont la date d'effet est antérieure au décès du conjoint. Toutefois en vertu d'une dérogation ministérielle les veufs (vves) de militaires, affiliés à la CNMSS ou demandant à l'être après un rattachement en qualité de conjoint, titulaires d'une pension de réversion et d'une pension personnelle, peuvent sur demande être (ou demeurer) rattachés à la CNMSS 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contacter la CNMSS ● Télécharger le formulaire et sa notice sur le site de la CNMSS ● formulaire " <i>demande d'affiliation d'une veuve titulaire d'une pension militaire de réversion</i> " (CERFA N° 10074*08) ● notice " Affiliation en qualité de veuve titulaire d'une pension militaire de réversion " (CERFA n° 50015*07) <p>Ces formulaire et notice peuvent vous être adressés par courrier ou courriel lors de votre demande.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Par téléphone (04.94.16.36.00) ● Par courrier ou courriel (je contacte la CNMSS">www.cnmss.fr/Accueil/Assuré/en 1 clic>je contacte la CNMSS) ● Consultation ou téléchargement des formulaire et notice (www.cnmss.fr/Accueil/Assuré/téléchargements/les formulaires) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formulaire dûment complété, daté et signé. ● Pièces demandées sur la notice ● RIB personnel





NOUS GAGNERONS CETTE GUERRE !

Henri ROURE

L'hydre islamiste est ciblée par les plus Hautes Autorités de l'Etat mais, au-delà du verbe et des émotions que ses actes terroristes suscitent sur notre sol ou ailleurs dans le monde, nos dirigeants anticipent-ils ? Appeler les citoyens à repérer les comportements déviants avec les valeurs de la République est une chose, les combattre en est une autre.



Face aux agresseurs, bon nombre d'idéologues expriment ce sentiment, aussi ancien que la guerre, la peur. Mais la peur n'a jamais protégé du danger ! Aujourd'hui, comme une évidence, une guerre se prépare. Elle gronde. Nous ne pouvons pas la refuser. Une guerre ne se refuse pas. On la fait ou on se soumet. On la gagne ou on est vaincu !

Depuis près de quinze cents ans la religion mahométane, premier vrai totalitarisme, tente de nous subjuguer. Assez d'hypocrisie. La France est en danger ! Aujourd'hui, dans les prémices d'un conflit latent préparé de longue date et qui ne cesse de s'amplifier, l'ambitieux ennemi s'alimente de nos faiblesses ou du moins, de celles que les penseurs du vivre-ensemble souhaitent imposer aux Français.

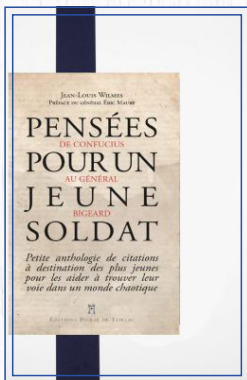
Notre peuple pressent, que non seulement sa liberté, mais ses traits si caractéristiques, sont mis en danger par les assaillants. Il peut réagir vigoureusement. Il y songe. Il dispose de tous les atouts pour l'emporter. Ne craignons pas ce qui se profile... Plus que jamais, il nous appartient, à nous Français, de valoriser toutes nos forces pour vaincre l'ennemi.

Éditions D2A = editions2a.com

PENSÉES POUR UN JEUNE SOLDAT

Jean Louis Wilmes

Petite anthologie de citations à destination des plus jeunes pour les aider à trouver leur voie dans un monde chaotique.



Éditions Pierre de Taillac

CÉSAR, LA NAISSANCE D'UN DIEU

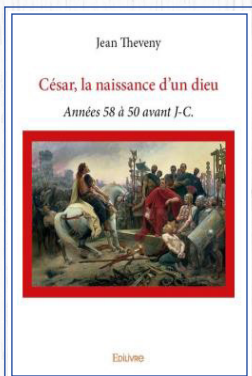
Jean THEVENY

La conquête des Gaules par le proconsul César représente le premier événement historique concernant directement le territoire qui deviendra la France. De même, les Commentaires rédigés par César et Hirtius constituent notre premier livre d'histoire.

Attachés à l'étude de cette aventure, savants et passionnés ont déjà publié nombre d'hypothèses dont certaines demeurent, aujourd'hui, contestables et contestées.

Cet ouvrage cherche à fixer les limites des connaissances raisonnables et à proposer quelques idées nouvelles. Avis aux curieux et aux amoureux de l'histoire !

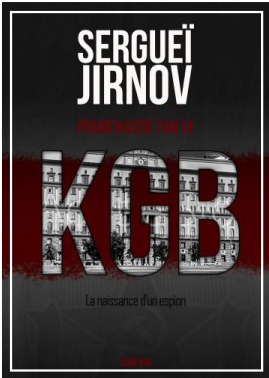
EDILIVRE





POURCHASSÉ PAR LE KGB

Sergueï JIRNOV



Sergueï Jirnov plonge ses lecteurs dans les sombres coulisses de la fin de l'époque soviétique de Léonid Brejnev. Jeune et brillant étudiant de la plus prestigieuse et élitiste université des relations internationales de Moscou (MGUIMO) auprès du Ministère des affaires étrangères de l'URSS, habitant la ville de Zélénograd, centre de l'industrie électronique secrète et fermée aux étrangers, sorte de « *Silicon Valley* » soviétique, il commet une grave et naïve imprudence de contacter la rédaction de Radio France Internationale à Paris, pour participer à un concours linguistique sans anticiper les conséquences néfastes, pourtant prévisibles et inévitables.

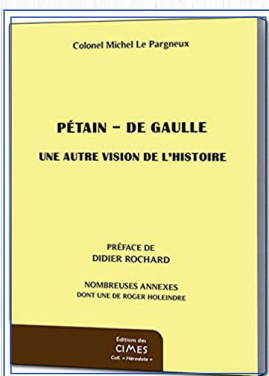
Ce petit geste anodin aux yeux d'occidentaux, déclenche une chasse à l'homme par l'énorme machine de la police politique secrète et du contre-espionnage du KGB. Les péripéties des personnages nous amènent dans les plus hautes sphères de l'État communiste, avec un regard perçant et impitoyable sur les dessous des cartes et les faces cachées du régime brejnévien mourant.

Membres du Politburo du Comité central du PCUS, espions de la CIA et du KGB, fonctionnaires et apparatchiks entre Moscou, Paris et Washington s'entremêlent dans une intrigue compliquée, haletante et riche en rebondissements. Le pourchassé par le plus impitoyable des services secrets du monde, finira-t-il dans le Goulag ou dans les sous-sols de la Loubianka ? Le mystère reste entier...

Corpus Délicti Editions

PÉTAIN DE GAULLE - UNE AUTRE VISION DE L'HISTOIRE

Colonel Michel LE PARGNEUX



Le commissaire colonel Michel Le Pargneux, né en 1927, a vécu l'Occupation et les durs combats de 1944 en Normandie. Il fit ensuite carrière dans l'armée de Terre : Tirailleurs marocains, Service des Affaires indigènes du Maroc, maintien de l'ordre dans l'Aurès, Service des Affaires algériennes où il connut de près le drame de l'abandon de la province. Il resta en Algérie jusqu'en 1963, bien après l'indépendance, avant de continuer son service en métropole. Le livre qu'il publie aux éditions des Cimes reprend notamment les quatre conférences qu'il avait données sur Radio Courtoisie en 2014 dans l'émission "Journal des Auditeurs et des Musiciens" de Didier Rochard qui en signe la préface.

Il a déjà beaucoup été écrit sur le Maréchal Pétain comme sur le Général De Gaulle. Alors, un livre de plus ? Certes. Mais un livre qui s'adresse avant tout aux jeunes générations afin de démonter l'Histoire falsifiée telle qu'enseignée aujourd'hui, qui, soit cherche à salir la mémoire du Maréchal Pétain, soit encense hors de tout bon sens le Général De Gaulle. Cette étude constitue donc un véritable travail de réinformation et s'appuie sur des documents minutieusement analysés issus d'archives trop souvent occultées. En outre, il contient de très nombreuses pages d'annexes qui viennent notamment réhabiliter le Maréchal mais aussi écorcher le mythe gaulliste.

On se réglera également de la Lettre ouverte adressée par Roger Holeindre au Président François Hollande à propos du 19 mars 1962.

*Éditions des Cimes,
A commander en ligne sur le site de l'éditeur*





MORTS POUR LA FRANCE



EXTRAIT DE L'ALLOCATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

(Hôtel des Invalides 02 décembre 2019)

« Nos treize soldats sont tombés, treize noms, treize familles, treize destins. »



Le capitaine **Nicolas MÉGARD** avait 35 ans.

Cet enfant d'Andres et de Calais rêvait depuis toujours de devenir pilote. Il s'était engagé à 20 ans comme sous-officier, avant de réussir le concours d'officier. Au Kosovo, au Mali, sur le sol français, il inspirait le respect et l'admiration de tous par ses qualités de tacticien et sa haute exigence envers lui-même. Il laisse une femme et trois enfants.



Le capitaine **Benjamin GIREUD** avait 32 ans.

Au service de la France depuis dix ans, ce fils des Alpes, passionné de montagne, était un travailleur acharné. Aguerri aux terrains difficiles du Tchad et du Mali, son sens du devoir autant que sa gentillesse étaient reconnus de tous.



Le capitaine **Clément FRISON-ROCHE** avait 27 ans.

Cet saint-cyrien brillant, major de sa promotion de pilote, avait grandi dans une famille de militaires qui lui enseigna le sens du dépassement de soi pour les valeurs les plus hautes. C'était sa première opération, qui devait marquer le début d'une longue carrière d'engagement, d'aventure, cette « *poésie de l'action* » pour reprendre les mots d'un de ses aïeux, écrivain. Nous pensons à sa femme, qui aura à apprendre à leur petite fille de sept mois l'héroïsme de son père.



Le lieutenant **Alex MORISSE** avait 30 ans.

Engagé depuis dix ans, ce jeune officier plein de promesses affrontait ses missions militaires avec le sang-froid, la détermination, la valeur des plus grands. Pilote d'hélicoptère Tigre très expérimenté, avec plus de 1 000 heures de vol, il avait la passion de la transmission. Son souvenir vivra longtemps dans les gestes des jeunes pilotes à qui il avait tant appris.



Le lieutenant **Pierre BOCKEL** avait 28 ans.

Cet Alsacien était un homme d'engagement qui, passionné pour l'aviation, avait passé dès l'âge de 14 ans son brevet de pilote. Son talent et son sens tactique étaient salués de tous. Durant ses huit années dans la vie militaire, il assura quatre missions au Mali. Sa future épouse et lui allaient devenir parents.



L'adjudant-chef **Julien CARETTE** avait 35 ans.

Cet enfant du Nord servait la France depuis plus de dix-sept ans. Mécanicien hors-pair, il s'était distingué en Côte d'Ivoire, au Tchad, au Burkina Faso, en Afghanistan et au Mali. Son sens de l'humour, son enthousiasme, son amour des siens manqueront autant à ses frères d'armes qu'à sa femme et ses deux jeunes garçons, dont il avait fait le centre de toute sa vie.



Le brigadier-chef **Romain SALLES** de SAINT-PAUL avait 35 ans.

Cet enfant de France originaire de Colombie avait trouvé dans l'armée une seconde famille. En s'engageant, il avait voulu rendre à la France ce que la France et ses parents adoptifs lui avaient offert. Au Gabon, à Djibouti, au Mali, son dévouement impressionnait ses chefs comme ses camarades. Il était heureux de servir. Il laisse une épouse et deux petites filles.

SEPT PARCOURS EXEMPLAIRES. SEPT SOLDATS D'EXCEPTION. SEPT HOMMES D'EXCEPTION.

Et une même famille : celle de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre, des bérets "bleu cobalt" du 5^{ème} Régiment d'hélicoptères de combat de Pau, un régiment d'élite, qui a tant donné au pays et lui donne encore tant. Chaque jour.

Le capitaine **Romain CHOMEL** de JARNIEU avait 34 ans.



Engagé depuis sept ans, ce Vendéen né au bord de l'Atlantique dans une famille de militaires et de marins avait le goût des horizons lointains. Il avait commencé une carrière civile prometteuse avant d'être rattrapé par une vocation irrésistible : devenir militaire et servir son pays. Projeté à plusieurs reprises pour servir la France sur les théâtres d'opérations extérieures, il avait gravi rapidement les échelons pour devenir, il y a quelques mois, chef de groupement commando montagne. Il aimait passionnément la vie militaire au point d'avoir écrit un livre sur son quotidien au régiment. Puissent ses mots gagner bientôt le cœur des Français et lui faire gagner une forme d'éternité.

Le maréchal des logis-chef **Alexandre PROTIN** avait 33 ans.



Envoyé plusieurs fois au Mali, ce natif de Charleville-Mézières était un équipier commando irréprochable. En dix années d'engagement, il avait mille fois prouvé son professionnalisme et sa loyauté. Nous partageons le deuil de sa compagne. Tous deux cultivaient le projet d'avoir un enfant.

Le maréchal des logis **Antoine SERRE** venait d'avoir 22 ans.



Cet enfant des Alpes, excellent athlète, était un amoureux de la nature et de la montagne. En entrant, avant même ses 18 ans, à l'École militaire de haute montagne de Chamonix, il unissait ces passions à celle du service des autres. Son dynamisme et sa maturité impressionnaient ses pairs. Malgré sa jeunesse, il avait déjà effectué deux longues opérations au Mali.

Le maréchal des logis **Valentin DUVAL** avait 24 ans.



Ce Rouennais, issu d'une famille d'agriculteurs normands, montrait une rigueur et un talent qui lui valurent d'être major de sa promotion d'opérateurs réseaux, et d'intégrer le commando montagne. Ses compétences rares et son savoir-faire en transmission radio en firent un atout précieux pour chacune de ses trois missions au Mali. Nous pensons à sa famille déjà endeuillée l'année dernière par la perte accidentelle, en entraînement, de son beau-frère, lui aussi chasseur alpin.

QUATRE PARCOURS HORS NORME, QUATRE SOLDATS D'ÉLITE.

Quatre amoureux de la montagne, aussi, qui avaient décidé de rejoindre le prestigieux 4^{ème} Régiment de chasseurs de Gap et de faire leur mot d'ordre à l'altruisme inouï : " Toujours prêt, toujours volontaire ".



Le maréchal des logis-chef **Jérémy LEUSIE** avait 33 ans.

Engagé au sein du 93^{ème} Régiment d'artillerie de montagne de Varcès, cet Angevin en était devenu une des figures les plus expérimentées. Ses qualités humaines rivalisaient avec ses qualités physiques. Il était une force de la nature, à la dimension de l'histoire de son régiment et de sa devise "de roc et de feu". Il a porté cette flamme qui l'animait, au Tchad, en Afghanistan, au Mali de nombreuses fois, et laisse une compagne.



Le sergent-chef **Andreï JOUK** avait, lui, 43 ans.

Entré dans la Légion étrangère comme sapeur d'assaut il y a onze ans, ce Biélorusse avait suivi un parcours remarquable jusqu'à devenir commando montagne. Il fut projeté à plusieurs reprises au Sahel. Le 2^{ème} Régiment étranger de génie de Saint-Christol se souviendra longtemps de ce soldat d'une bravoure extraordinaire, Français non par le sang reçu mais par le sang versé. Il était père de quatre enfants et avait fait le choix de défendre notre pays et nos valeurs. »





PIERRE ZIEGLER



Le lieutenant-colonel **Pierre ZIEGLER** est décédé le 25 décembre à l'âge de 93 ans. Jeune scout, il rejoint à 17 ans, en juillet 1944, le maquis de Coat Mallouen installé sur les communes de Saint-Connan et Plésidy au sud de GUINGAMP. Ce maquis vient d'être organisé par le sous-lieutenant ROBERT, officier SAS, parachuté à proximité début juin. Le maquis compte rapidement plus de 300 membres disciplinés, armés et entraînés. Le 27 juillet, une attaque allemande est repoussée. Le 07 août, le maquis intervient en appui des troupes blindées américaines lors de la libération de GUINGAMP.

Après l'armistice, il reçoit une courte formation avec la promotion Victoire de l'EMIA à COÛTQUIDAN. Nommé sous-lieutenant, il part pour l'Indochine où il séjournera 8 ans. Puis, ce sera un premier séjour en Algérie, des postes d'attaché militaire en MAURITANIE et au LAOS. En 1959, jeune capitaine, il prend le commandement de la 7^{ème} compagnie (Kimono 2) du 2^{ème} bataillon commandé par le commandant LOUSTAU du 1^{er} RIMA. En 1961, il doit quitter l'armée d'active. Il crée alors à GUINGAMP un commerce de matériaux de construction. Il gardera des liens très forts avec ses hommes, soldats des troupes de marine ou harkis qu'il revoyait chaque année. Réintégré dans la réserve au 48^{ème} régiment d'infanterie, il y terminera sa carrière avec le grade de lieutenant-colonel.

Très actif, il participa au recrutement de nombreux officiers de réserve, présida l'UNOR de GUINGAMP et s'attacha, après la dissolution des unités de réserve, à maintenir la cohésion entre officiers et sous-officiers de réserve du département. Il œuvra toute sa vie pour maintenir la mémoire de la Résistance et du maquis de sa jeunesse. Il fut à l'origine de la création, sur les lieux-même du maquis, d'une stèle où il organisait une cérémonie annuelle puis du « musée de la Résistance en Argoat ». Pierre était membre de l'ANOCR depuis 1988. Il était commandeur de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre 39-45, de la croix de guerre des TOE et de la croix de la valeur militaire, de la médaille des blessés.

Mille mercis





03. Allier Colonel (AIR) Jacques BEZIAUD, le 03 Février 2020

06. Alpes Maritimes : Capitaine André **MATHIAS** le 02 septembre 2019. Mme Nicole RIU, veuve du Capitaine médecin, le 03 mars 2019.

11. Aude : Colonel (er) Michel **BANON**, en janvier 2020, Officier de la Légion d'Honneur, ancien des 8^e et 3^e RPIma. Officier de Légion d'Honneur, Officier dans l'Ordre national du Mérite, président du groupement de l'ANOCR Aude de 1995 à 2000.

13. Bouches du Rhône : Commandant **SOLETTI**, le 27 janvier 2020

14. Calvados Manche : Commandant Pierre **FÉGE**, le 26 janvier 2020.

16. Charente : Commandant **MIGNONNEAUD** le 29 mars 2018. Mme Geneviève **CANO** épouse du Commandant Pierre Cano le 25 avril 2018, Capitaine André **ARAGON** le 28 août 2018, Lieutenant-colonel Richard **POUZET** le 09 novembre 2018, Mme Brigitte **GALLAS** le 22 novembre 2018, Lieutenant Bernard **PONTAILLIER**, le 18 janvier 2019. Commandant Daniel **ZEROVEC** le 09 février 2019, Madame Simone **BONDON** le 1er mars 2019, Capitaine **DE LA TULLAYE** le 26 mars 2019..

22. Côtes d'Armor : Le général de Corps d'armée Jean Claude **DELISSNYDER**, officier de la Légion d'honneur, Commandeur dans l'ordre National du Mérite, le 21 janvier 2020. Colonel Christian **GUYOMARD**, le 6 Octobre 2019. Lieutenant-Colonel Pierre **ZIEGLER**, ancien résistant, Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur, le 25 Décembre 2019

25. Franche-Comté : Mme André **PEUREUX**, veuve du Capitaine, le 29 avril 2019. Chef d'Escadron Henri **MICHEL**, le 3 janvier 2020

29. Finistère : Commandant Jean **RIOU**, le 03 janvier 2019. Mme Annie **CARPENTIER** veuve du Général, le 30 janvier 2019. Général de Brigade José **HENNEBELLE**, 01 juillet 2019. Mme Raymonde **FROY**, veuve du Capitaine, le 07 août 2019. Colonel Yves **GUILLOU**, 22 août 2019. Capitaine de Frégate Jean **BRIANT**, 03 novembre 2019. Colonel Robert **HERROU**, le 11 novembre 2019. Lt-colonel Joseph **TREGUER**, le 24 novembre 2019. Madame Louise **LAMOUR** veuve du Capitaine, le 28 novembre 2019.

30. Gard : Capitaine Georges **VESTRIS**, le 16 juin 2019. Colonel Marc **TAINÉ**, le 10 février 2020

32. Gers : Mme Monique **TRICHARD** Veuve du Commandant, le 27 janvier 2020. Le Médecin Colonel Bernard **DAMBIELLE**, le 1er février 2020.

36. Indre - Creuse : Lieutenant-Colonel Raymond **DUBOIS** le 8 décembre 2019. Madame Yvette **CHAUVET** veuve du Général **CHAUVET**, en juillet 2019 Madame Marie Françoise **CHEVALLIER** veuve du Général **CHEVALIER** le 4 mars 2019. Adjudant-Chef Guy **NOULHIANE** époux du Cdt Jose-lyne **NOULHIANE**, le 13 novembre 2019. Capitaine Bruno **VIGNON** le 14 novembre 2019. Madame Bernadette **MEUNIER** veuve du Commandant Jacques **Meunier**, le 16 octobre 2019.

40. Basco-Landais : Madame Françoise **MORICHERE**, veuve du colonel, le 06 novembre 2019

49. Maine et Loire : le 25 décembre 2019 du pharmacien chimiste Colonel Jean-François **SAVINA**. Colonel Joseph **MONIER (GEN)** 25 septembre 2019. Lieutenant-Colonel René-Jean **MORVAN (ABC)** 20 octobre 2019. Chef d'Escadrons **LAPORTE** Pierre (ABC) 04 novembre 2019

54. Meurthe et Moselle : Meuse. Mme Michèle **PERRIN** veuve du commandant, le 08 janvier 2020. Mme Micheline **ZIMMERMANN**, veuve du capitaine, le 17 mars 2019. Le Capitaine Bertrand **BUCHOUD**, le 02 avril 2019.

67/68. Alsace : Le capitaine **CAPITAINE** René le 6 octobre 2019

75. Paris IDF : Mme Michelle **LUCCIANI**, veuve du Colonel, le 14 juillet 2019, le commandant Maurice **GERBUS**, en janvier 2020. LCL Noël **ALBERTINI** le 29 novembre 2019. Mme Simone **GILLES**, veuve du général, le 05 février 2020.

79. Deux Sèvres : Mme Jacqueline **BUTEAU**, veuve du lieutenant-colonel, le 23 octobre 2019.

85. Vendée : Médecin en chef Pierre **DELPY**, le 1er juin 2019. Commissaire Colonel Michel **PIERRON**, le 23 juin 2019. Colonel Yves **FAVREAU**, le 31 juillet 2019. Mme Ghislaine **DE MORANT**, épouse du GI de brigade aérienne, le 09 novembre 2019.



Découvrez
GARANTIE +
notre contrat dédié
**ARTICLE L.212-1
(EX ARTICLE L.115)**



SOLIDARITÉ ENTRAIDE - CONSEIL

01 43 87 43 65

Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS
www.mutuelle-combattant.com



Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

ANOCR

Nom :

Régime Général Régime Local

Prénoms :

Situation de famille :

Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total 100 % partiel

C.P. : Ville :

Article L.115 oui / non oui / non

Fixe

Ressortissant ONAC oui / non oui / non

Mobile

Etes-vous titulaire d'une mutuelle ? oui / non oui / non

Email

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.